République du Congo

MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

N°: 01-2025

Rapport

sur les mouvements de fonds transfrontaliers







artf

Agence de Régulation
des Transferts de Fonds

Premier trimestre
2025

Mars
2025



Agence de Régulation
des Transferts de Fonds

NOS AGENCES

Brazzaville

Direction générale de l'ARTF
N°70, avenue Nelson MANDELA, BP : 93
Tel : (+242) 06 950 69 69

artfcongo@gmail.com
contact@artf.cg
www.artf.cg

Pointe-Noire

N°16, avenue Raymond Poincaré

www.artf.cg
pointe-noire@artf.cg

Dolisie

Direction interdépartementale
Niari-Bouenza-Lekoumou
N°7, rue Favre centre-ville Dolisie

www.artf.cg

Ouesso

Rue Manguessa Falanga

www.artf.cg
secretariat.ouesso@artf.cg

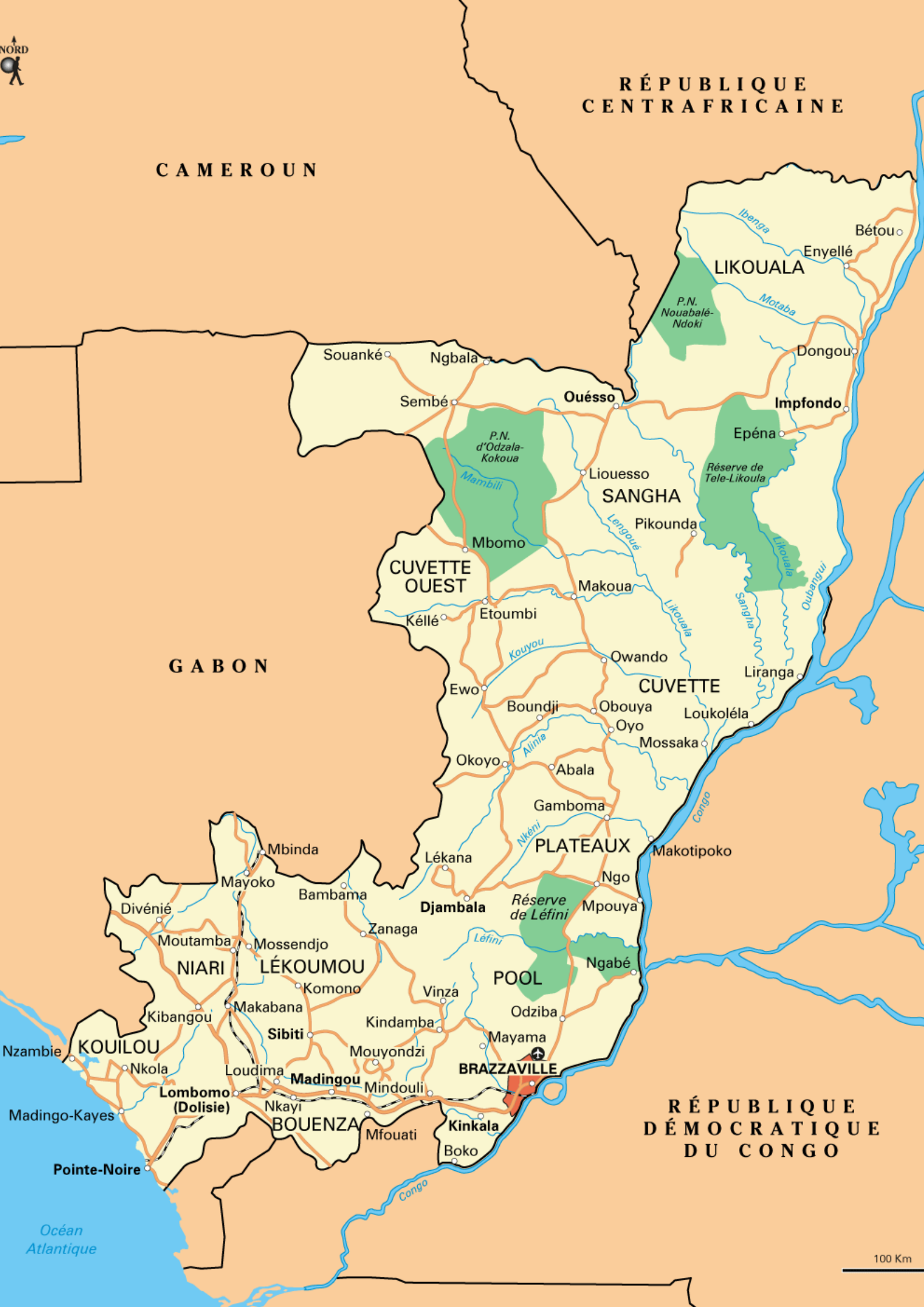

NORD
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
CAMEROUN
GABON
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Océan Atlantique
Ibenga
Bétou
Enyellé
LIKOUALA
P.N. Nouabalé-Ndoki
Motaba
Dongou
Souanké
Ngbala
Sembé
Ouésso
Impfondo
Epéna
P.N. d'Odzala-Kokoua
Mambili
Liouesso
SANGHA
Réserve de Tele-Likoula
Pikounda
Lengoué
Likouala
Sangha
Oubangui
Mbomo
CUVETTE OUEST
Makoua
Kéllé
Etoumbi
Likouala
Kouyou
Owando
Liranga
CUVETTE
Ewo
Boundji
Obouya
Loukoléla
Oyo
Mossaka
Alima
Okoyo
Abala
Gamboma
Congo
Nkéni
PLATEAUX
Makotipoko
Mbinda
Lékana
Ngo
Mayoko
Bambama
Djambala
Réserve de Léfini
Mpouya
Divénié
Zanaga
Léfini
Moutamba
Mossendjo
NIARI
LÉKOUMOU
POOL
Ngabé
Komono
Vinza
Kibangou
Makabana
Odziba
Kindamba
Sibiti
Mayama
Nzambie
KOUILOU
Mouyondzi
BRAZZAVILLE
Nkola
Loudima
Madingou
Mindouli
Lombomo (Dolisie)
Nkayi
Madingo-Kayes
BOUENZA
Mfouati
Kinkala
Boko
Pointe-Noire
Congo
100 Km

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX....8
LISTE DES GRAPHIQUES....9
SIGLES ET ABRÉVIATIONS....11
AVANT-PROPOS....12
RÉSUMÉ ANALYTIQUE....13

CHIFFRES CLÉS : MOUVEMENTS DE FONDS TRANSFRONTALIERS INFORMELS....14
CHIFFRES CLÉS : ENVOIS DE FONDS DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER....15
INTRODUCTION....16

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE....17
1.Cadre institutionnel....17
2.Objectifs du rapport....17
3.Sources de données....17
4.Méthode de collecte....17
5.Traitement et analyse des données....18
6.Contrôle et ajustements....18
7.Difficultés rencontrées....18

ENQUETE SUR LA MIGRATION ET LES MOUVEMENTS DE FONDS TRANSFRONTALIERS INFORMELS....19

I.Frontière de la RDC : Port Autonome de Brazzaville....21
I.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels....22
I.1.1. Genre des voyageurs....22
I.1.2. Motifs de voyage en provenance et à destination de la RDC....22
I.1.3. Nationalité des passagers en provenance et à destination de la RDC....23
I.1.4. Importation et exportation des devises par les voyageurs....24
I.1.5. Dépenses liées au transport fluvial des passagers au Beach de Brazzaville...25
I.2. Commerce transfrontalier informel....25
I.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes....25

II.Frontière de la République Centrafricaine : Village de Gouga....27
II.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels....28
II.1.1. Genre des voyageurs et argent transporté....28
II.1.2. Motifs de voyage en provenance et à destination de la Centrafrique....28
II.1.3. Nationalité des passagers en provenance et à destination de la Centrafrique....29
II.1.4. Importation et exportation des devises par les voyageurs....29
II.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière de Gouga....30
II.2. Commerce transfrontalier informel....30
II.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes....30

Table des matières

III.Frontière de l'Angola : District de Tchiamba Nzasi.....32
III.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels.....33
III.1.1. Genre des voyageurs.....33
III.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination du Cabinda.....33
II.1.3. Nationalité et résidence des passagers en provenance et à destination du Cabinda.....33
II.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs.....34
III.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière de Tchiamba Nzassi (Cabinda).....35
III.2. Commerce transfrontalier informel.....35
III.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes.....35

IV.Frontière du Gabon : Village de Kabla.....36
IV.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels.....37
IV.1.1. Genre des voyageurs.....37
IV.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination du Gabon.....37
IV.1.3. Nationalité des passagers en provenance et à destination du Gabon.....37
IV.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs.....38
IV.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière du Gabon.....39
IV.2. Commerce transfrontalier informel.....39
IV.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes.....39

V.Frontière du Cameroun : Village de NTAM.....40
V.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels.....41
V.1.1. Genre des voyageurs.....41
V.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination du Cameroun.....41
V.1.3. Nationalité et résidence des passagers en provenance et à destination du Cameroun.....42
V.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs.....42
V.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière du Cameroun.....43
V.2 Commerce transfrontalier informel.....43
V.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes.....43

VI.Frontière avec le reste du monde : Aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire.....40
VI.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels.....40
VI.1.1. Genre des voyageurs.....40
VI.1.2. Destination des voyageurs transportant des devises.....40
VI.1.3. Importations et exportations des devises par les voyageurs.....40
VI.1.4. Importations et exportations des devises par les entreprises.....40
VI.1.5. Dépenses liées au transport aérien.....40

VII.Frontière avec le reste du monde : Port autonome de Pointe-Noire.....44
VI.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels.....44
VI.1.1. Genre des voyageurs.....44
VI.1.2. Destination des voyageurs transportant des devises.....44
VI.1.3. Importations et exportations des devises par les voyageurs.....45
VI.1.4. Importations et exportations des devises par les entreprises.....46
VI.1.5. Dépenses liées au transport aérien.....46

Table des matières

VII.Frontière avec le reste du monde : Port autonome de Pointe-Noire.....47
VII.1. Devises transportées par les entreprises à bord des navires.....47
VII.2. Dépenses d'avitaillement maritime.....48

ENQUETES SPÉCIFIQUES SUR LES MOUVEMENTS DE FONDS TRANSFRONTALIERS FORMELS.....49

I. ENQUETE SUR LES ENVOIS DE FONDS DE LA DIASPORA CONGOLAISE.....50
I.1. Profil des expéditeurs et bénéficiaires de fonds.....50
I.2 Provenance des envois des fonds effectués par les Congolais de l'étranger...51
I.3. Destination des envois des fonds effectués par la diaspora congolaise vers la République du Congo.....51
I.4. Motif d'envois de fonds des Congolais de l'étranger.....52
I.5. Canaux utilisés par la diaspora congolaise pour effectuer les envois de fonds53
I.6. Coût des transferts de fonds effectués par les Congolais de l'étranger.....54

II. ENQUETE SUR L'ACTIVITÉ DU CHANGE MANUEL LORS DES VOYAGES.....55
II.1. Vente des devises à la clientèle.....55
II.2. Canaux d'acquisition des devises par les voyageurs.....56

III. ENQUETE SUR LE RAPATRIEMENT DES RECETTES D'EXPORTATION DES BIENS.....57
III.1. Ventes à l'exportation des biens.....57
III.2. Rapatriement des recettes d'exportation des biens.....57

PERSPECTIVES.....58
CONCLUSION.....58
ANNEXES.....60
ÉQUIPE DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT.....69
COMITÉ DE VALIDATION.....70

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résumé des mouvements de fonds transfrontaliers informels, par frontière, au 1er trimestre 2025.....20
Tableau 2 : Répartition des devises à l'entrée et à la sortie de la RDC, au 1er trimestre 202524
Tableau 3 : Répartition des devises à l'entrée et à la sortie de la Centrafrique (en F CFA), au 1er trimestre 2025.....30
Tableau 4 : Répartition des devises à l'entrée et à la sortie du Cabinda.....34
Tableau 5 : Répartition des devises à l'entrée et à la sortie du Gabon (en F CFA), au 1er trimestre 2025.....38
Tableau 6 : Répartition des devises à l'entrée et à la sortie du Cameroun (en F CFA), au 1er trimestre 2025.....43
Tableau 7 : Répartition des devises transportées par les voyageurs aux aéroports du Congo, au 1er trimestre 2025 (converties en F CFA).....45
Tableau 8 : Devises transportées par les entreprises aux aéroports du Congo, au 1er trimestre 2025 (converties en F CFA).....46
Tableau 9 : Répartition du nombre de passagers au départ pour Kinshasa, par nationalité, selon le genre, au 1e trimestre 2025.....60
Tableau 10 : Répartition du nombre de passagers à l'arrivée de la RDC, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025.....63
Tableau 11 : Répartition du nombre de passagers à l'arrivée du Cabinda, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025.....66
Tableau 12 : Répartition du nombre de passagers au départ pour le Cabinda, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025.....68

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025.....22
Graphique 2 : Répartition (%) des passagers à destination de la RDC, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....23
Graphique 3 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....23
Graphique 4 : Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination de la RDC, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025.....23
Graphique 5 : Répartition (%) des exportations informelles des biens vers la RDC, au 1er trimestre 2025.....26
Graphique 6 : Répartition (%) des passagers en provenance de la Centrafrique, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025.....27
Graphique 7 : Répartition (%) des passagers en provenance de la Centrafrique, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....28
Graphique 8 : Répartition (%) des passagers à destination de la Centrafrique, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....28
Graphique 9 : Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination de la Centrafrique, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025.....29
Graphique 10 : Répartition (%) des exportations informelles des biens vers la République Centrafricaine, au 1er trimestre 2025.....31
Graphique 11 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025.....32
Graphique 12 : Répartition (%) des passagers à destination du Cabinda, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....33
Graphique 13 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....33
Graphique 14 : Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination du Cabinda, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025.....34
Graphique 15 : Répartition (%) des exportations informelles des biens vers le Cabinda, au 1er trimestre 2025.....35
Graphique 16 : Répartition (%) des passagers en provenance du Gabon, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025.....36
Graphique 17 : Répartition (%) des passagers à destination du Gabon, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....37
Graphique 18 : Répartition (%) des passagers en provenance du Gabon, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....37
Graphique 19 : Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination du Gabon, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025.....38

Liste des graphiques

Graphique 20 : Répartition (%) des exportations informelles vers le Gabon, au 1er trimestre 2025.....39
Graphique 21 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cameroun, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025.....40
Graphique 22 : Répartition (%) des passagers à destination du Cameroun, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....41
Graphique 23 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cameroun, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025.....41
Graphique 24 : Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination du Cameroun, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025.....42
Graphique 25 : Répartition (%) des exportations informelles des biens vers le Cameroun, au 1er trimestre 2025.....43
Graphique 26 : Répartition (%) des passagers transportant les devises, selon les principaux lieux de provenance et de destination de voyage, au 1er trimestre 2025.....45
Graphique 27 : Répartition des devises transportées par voie maritime, au 1er trimestre 202547
Graphique 28 : Répartition (%) des envois de fonds de la diaspora congolaise, selon la zone de provenance, et principaux pays émetteurs, au 1er trimestre 2025.....51
Graphique 29 : Destination des envois de fonds de la diaspora congolaise, au 1er trimestre 2025.....52
Graphique 30 : Répartition (%) des envois de fonds, selon le motif d'envoi, au 1er trimestre 2025.....51
Graphique 31 : Répartition (%) des envois de fonds, selon le motif d'envoi, au 1er trimestre 2025.....51
Graphique 32 : Répartition (%) des ventes de devises à la clientèle, au 1er trimestre 202555
Graphique 33 : Répartition (%) des canaux d'acquisition des devises, au 1er trimestre 202556
Graphique 34 : Répartition (%) des exportations des biens, au 1er trimestre 2025.....57

Sigles et abréviations

ANIF : Agence Nationale d'Investigation Financière

ARTF : Agence de Régulation des Transferts de Fonds

BDP : Balance des paiements

BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CID : Centrale d'Intelligence et de Documentation

CM : Comité Ministériel

DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

DIGENAF : Direction Générale de la Navigation Fluviale

FC : Franc Congolais

FMI : Fonds Monétaire International

GABAC : Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale

GAFI : Groupe d'Action Financière

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

PEG : Position Extérieure Globale

RDC : République Démocratique du Congo

TRY : Livre turque

UMAC : Union Monétaire de l'Afrique Centrale

USD : Dollar américain

XOF : Franc CFA Afrique de l'Ouest

RCA : République Centrafrique

RC : République du Congo

ANAC : Agence Nationale de l'Aviation Civile

PABPS : Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires

PAPN : Port Autonome de Pointe-Noire

AVANT-PROPOS



Conformément à l'article 6 de la loi n°7-2012 du 4 avril 2012 portant création de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds, celle-ci est notamment chargée de contribuer à l'élaboration de la balance des paiements ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le souci de se conformer aux normes internationales édictées par le sixième Manuel de la balance des paiements du Fonds Monétaire International (FMI) et aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI),

l'ARTF a mis en place un dispositif de suivi trimestriel des mouvements de fonds transfrontaliers, couvrant à la fois les flux formels et informels aux frontières de la République du Congo.

Le présent rapport, premier du genre au titre de l'année 2025, s'inscrit dans cette dynamique. Il analyse les flux financiers observés aux frontières fluviales, terrestres, aériennes et maritimes au cours du premier trimestre, en s'appuyant sur des enquêtes de terrain menées par les agents de l'ARTF, en collaboration avec les administrations partenaires. Il renseigne sur les mouvements de devises détenues par les voyageurs, les envois de fonds de la diaspora congolaise, le commerce transfrontalier informel et le rapatriement des recettes d'exportation, qui sont autant d'éléments indispensables à une meilleure connaissance de la position extérieure du Congo.

Bien que les résultats présentés dans ce document constituent déjà une base d'information substantielle, ils sont appelés à être affinés au fil des éditions successives. Vos remarques et contributions demeureront, à cet égard, précieuses pour améliorer la fiabilité, la crédibilité et l'exhaustivité de ces statistiques.

Le Directeur général de l'Agence de Régulation des Transferts de fonds

Basile Jean Claude **BAZEBI**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Au cours de la période sous revue, les frontières fluviales (Port Autonome de Brazzaville), maritimes (Port Autonome de Pointe-Noire), aériennes (aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire) et terrestres (Tchiamba Nzassi, Gouga, Kabala, Ntam) ont enregistré un flux significatif de voyageurs transportant l'argent liquide à l'entrée et à la sortie du territoire national.

Au niveau des frontières avec les pays limitrophes, il a été dénombré, au départ de Brazzaville, 107757 passagers, dont 46% d'hommes et 54% de femmes, ayant déclaré transporter l'équivalent de 163 milliards de F CFA en espèces. À l'arrivée, 83887 passagers, dont 48% d'hommes et 52% de femmes, ont déclaré transporter, toutes devises étrangères confondues, la contrevaleur de 62 milliards de F CFA, faisant transparaître un solde estimatif déficitaire de l'ordre d'un peu plus de 100 milliards de F CFA. Le dollar américain est demeuré la devise transactionnelle la plus utilisée.

Parmi les pays frontaliers, la République Démocratique du Congo a enregistré le plus grand nombre de flux de passagers (84%), devant l'Angola (10%), le Cameroun (4%), la République centrafricaine (1,1%) et le Gabon (0,9 %).

Le suivi du commerce transfrontalier a révélé que la valeur des exportations informelles de biens s'est élevée à 16 milliards de F CFA, intégralement rapatriées en République du Congo. Les exportations du secteur formel, quant à elles, ont atteint 1123 milliard de F CFA, dont 65% des recettes ont été effectivement rapatriées.

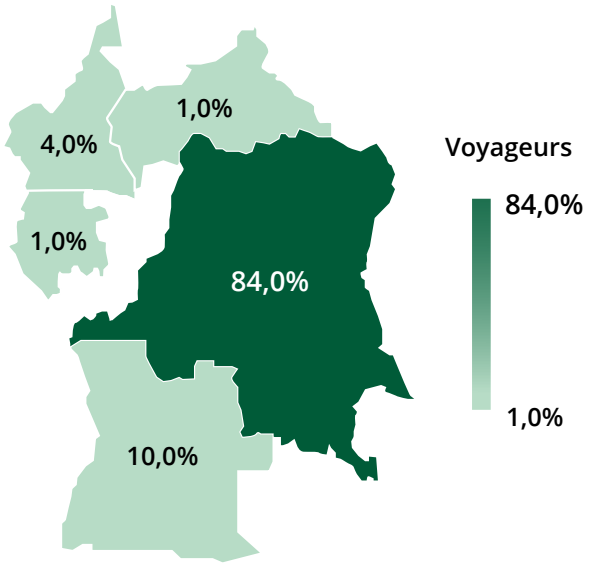
Dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, il convient de noter que 85% des passagers ont déclaré transporter moins de 5 millions de F CFA, seuil réglementaire applicable aux voyages hors CEMAC.
Les envois de fonds des Congolais résidant à l'étranger vers la République du Congo ont enregistré une baisse de 5%, en glissement annuel, s'établissant à 10,6 milliards de F CFA, au premier trimestre 2025. Ces transferts provenaient, principalement, des Congolais résidant en Europe (72%), suivis de ceux d'Afrique (17%), des Amériques (5%), d'Asie (4%) et d'autres régions (2%). Ils étaient consacrés, en priorité, à l'aide familiale (47 %), aux projets d'investissement (21%) et à l'immobilier (17%).

Ces résultats confirment la prédominance des sorties de devises sur les entrées et mettent en lumière le rôle croissant des flux informels dans l'économie transfrontalière congolaise, appelant à un renforcement du dispositif de collecte et de suivi aux frontières.

CHIFFRES CLÉS : MOUVEMENTS DE FONDS
TRANSFRONTALIERS INFORMELS

MOUVEMENTS DES DEVISES AU NIVEAU DES FRONTIÈRES

Flux de passagers (%) en provenance des pays limitrophes



Débarquement

83.887 voyageurs

62 milliards de F CFA

Embarquement

107757 voyageurs

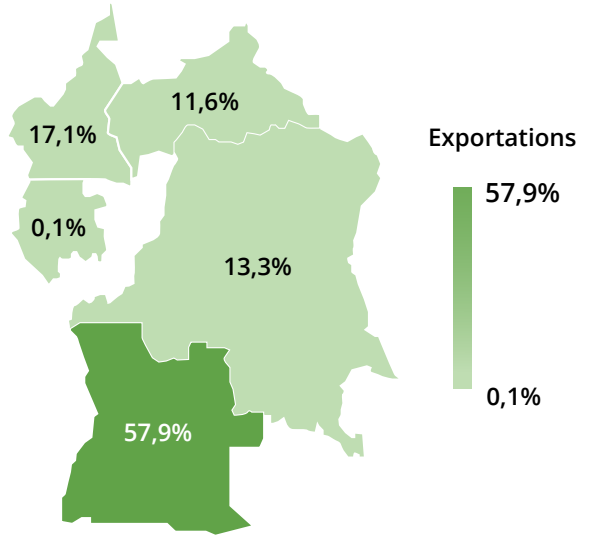
163 milliards de F CFA

Le solde des devises était déficitaire à

101 milliards de F CFA

COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL

Exportations (%) informelles des biens à destinations des pays limitrophes



Les exportations informelles des marchandises se sont élévées à

16 milliards de F CFA

Les recettes d'exportations des biens ont été rapatriées à 100% de la valeur de vente

CHIFFRES CLÉS : ENVOIS DE FONDS DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Les envois de fonds des Congolais de la diaspora vers leur pays d'origine ont enregistré une baisse de **5%, en glissement annuel**, au premier trimestre 2025 Ces envois de fonds se sont établis à **10,6 milliards de F CFA**

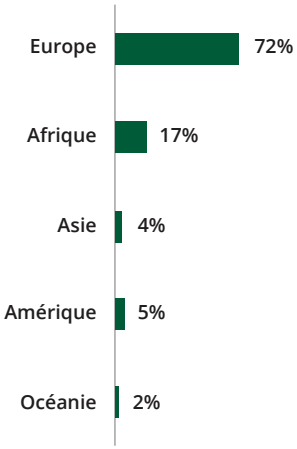
GENRE DES EXPEDITEURS DE FONDS



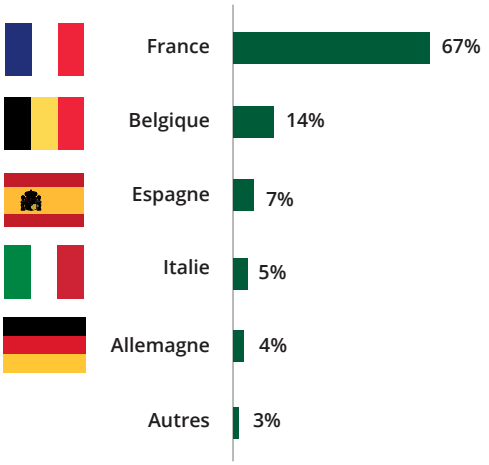
44% d'hommes

56% de Femmes

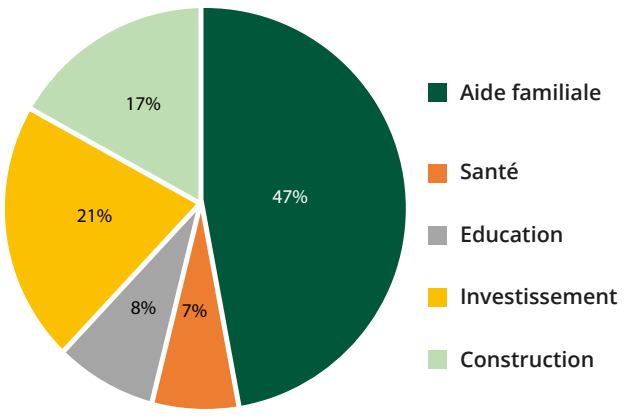
PROVENANCE DE FONDS PAR CONTINENT



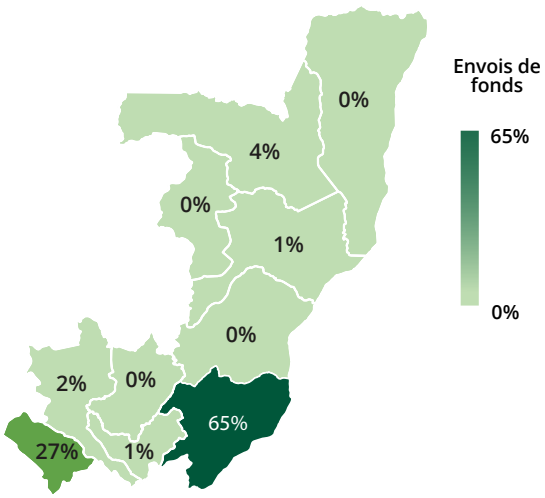
TOP 5 DES PAYS DE PROVENANCE DE FONDS



MOTIF DES ENVOIS DE FONDS



DESTINATION DE FONDS



INTRODUCTION

Le suivi des mouvements de fonds aux frontières, conduit par l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF), au premier trimestre 2025, s'est effectué dans un contexte économique marqué par une progression des activités informelles des transferts de fonds et de change manuel au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), en général, et en République du Congo, en particulier, au détriment des acteurs du secteur formel.

Considéré comme un outil d'aide à l'orientation, le rapport sur les mouvements de fonds transfrontaliers revêt une importance institutionnelle indéniable. Il permet à la République du Congo de s'aligner sur les normes internationales édictées par le Fonds Monétaire International (FMI) en matière de transparence et de qualité des données économiques et financières, dans le double objectif de contribuer à l'élaboration de la balance des paiements et de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, dont l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) constitue la principale cellule de renseignement financier dans ce pays.

À travers ce rapport, l'ARTF entend suivre, trimestriellement, l'évolution des mouvements de fonds aux frontières nationales, en analysant : (i) les effets du transport physique de fonds par les voyageurs sur la balance des paiements et sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; (ii) les caractéristiques des voyageurs porteurs de fonds en provenance des pays limitrophes de la République du Congo ; (iii) les dépenses liées aux frais de voyage ; (iv) le niveau des envois de fonds des Congolais de l'étranger ; (v) le suivi de l'activité du change manuel et du rapatriement des recettes d'exportation.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1 Cadre institutionnel

L'Agence de Régulation des Transferts de Fonds exerce ses missions dans le cadre fixé par la loi n°7-2012 du 4 avril 2012 portant sa création. Son article 6 lui confie, notamment, la responsabilité de contribuer à l'élaboration de la balance des paiements, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de s'aligner sur les normes internationales de production statistique, notamment celles du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et du sixième Manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international, un rapport trimestriel sur les mouvements de fonds transfrontaliers est élaboré par l'ARTF, en collaboration avec la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), l'Institut National de la Statistique (INS), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), la Centrale d'Intelligence et de Documentation (CID), ainsi qu'avec d'autres administrations nationales partenaires.

2 Objectifs du rapport

Ce rapport a pour objectif général de mieux comprendre et analyser les dynamiques des mouvements migratoires, ainsi que les flux financiers transfrontaliers, notamment informels, observés aux frontières de la République du Congo. De manière spécifique, il vise à :

- mesurer le niveau des flux migratoires et du transport de devises effectués par les voyageurs et les entreprises ;
- mesurer le niveau des opérations du commerce transfrontalier informel ;
- évaluer le niveau de respect des dispositions règlementaires au seuil de déclaration des devises par les voyageurs, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- mesurer le niveau des envois de fonds des migrants et son impact sur l'Économie nationale;
- apprécier le niveau des recettes d'exportation de biens et le taux de rapatriement de ces recettes, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

3 Source de données

Les données relatives au secteur informel sont collectées à partir des points de déclarations d'argent liquide par les voyageurs, au moyen d'informateurs clés (autorités locales, compagnies de transport aérien, terrestre, fluvial et maritime), ainsi que par des enquêtes individuelles. Ces enquêtes sont menées, d'une part, auprès des voyageurs transportant des devises lors de leur passage aux frontières et, d'autre part, auprès des commerçants opérant aux points de passage frontaliers. En revanche, les données relatives au secteur formel sont, quant à elles, recueillies auprès des établissements de crédit, des sociétés de transfert de fonds, des bureaux de change et des autres institutions financières agréées.

4 Méthode de collecte

La méthodologie adoptée pour la collecte des données relatives aux mouvements de fonds transfrontaliers informels repose sur le suivi des flux de voyageurs. Cette approche consiste à quantifier et qualifier les flux migratoires, à analyser le profil des voyageurs âgés de plus de 18 ans, ainsi qu'à recenser les fonds détenus et les marchandises transportées par ces derniers aux différents points d'entrée et de sortie du territoire, au moyen de questionnaires remplis quotidiennement par les agents enquêteurs. Cette collecte des données a été progressivement mise en œuvre sur la base d'un échantillon de six postes frontaliers à forte densité migratoire :

- **La frontière Congo / RDC (fluviale)** : Beach de Brazzaville ;
- **La frontière Congo / Angola (terrestre)** : district de Tchiamba Nzassi ;
- **La frontière Congo / Gabon (terrestre)** : village de Kabala ;
- **La frontière Congo / Cameroun (terrestre)** : village de Ntam ;
- **La frontière Congo / République Centrafricaine (terrestre)** : village de Gouga ;
- **Les frontières entre le Congo et le reste du monde (aérienne et maritime)** : aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire, ainsi que le Port autonome de Pointe-Noire.

La collecte des données du secteur formel repose, pour sa part, sur l'exploitation de fichiers transmis mensuellement par voie électronique par les banques et autres institutions financières, responsables de la compilation des statistiques liées aux transferts de fonds, au change manuel et au commerce international transfrontalier.

5 Traitement et analyse des données

Les données relatives aux mouvements de fonds transfrontaliers, qu'ils soient informels ou formels, sont traitées et analysées à l'aide des applications KoboCollect, Microsoft Excel. Elles font ensuite l'objet d'une agrégation, avant leur intégration dans l'application BDP6+, outil d'établissement de la balance des paiements au sein de la CEMAC.

6 Contrôle et ajustements

À l'issue du traitement des données, des corrections et ajustements ont été apportés, afin d'intégrer les informations captées en dehors de l'échantillon et de pallier les difficultés rencontrées sur le terrain. Ces ajustements ont principalement concerné les données relatives au suivi des devises et des marchandises transportées par les voyageurs au niveau des frontières éloignées des grandes agglomérations, notamment dans les villages de Ntam (frontière avec le Cameroun), Kabala (frontière avec le Gabon) et Gouga (frontière avec la République Centrafricaine). Ces données ont été complétées par des informations issues d'enquêtes menées auprès des compagnies de transport terrestre et des administrations présentes dans les localités concernées.

7 Difficultés rencontrées

L'élaboration du présent rapport a été confrontée à certaines difficultés, parmi lesquelles la sous-déclaration des devises transportées par les voyageurs, liée à une méconnaissance des dispositions réglementaires en vigueur, et l'insuffisance des effectifs déployés, limitant la couverture des zones frontalières les moins accessibles.

ENQUÊTE SUR LA MIGRATION ET LES MOUVEMENTS DE FONDS TRANSFRONTALIERS INFORMELS

Tableau 1: Résumé des mouvements de fonds transfrontaliers informels, par frontière, au 1er trimestre 2025

Frontières	Départs			Arrivées		Niveau de risque de blanchiment de capitaux[1]
	Nombre de passagers	Devises (en milliards de F CFA)	Exportations (en milliards de F CFA)	Nombre de passagers	Devises (en milliards de F CFA)	
RDC	18 753	1,80	2,20	14 008	0,75	Elevé
Centrafrique	546	0,09	1,90	146	0,014	Faible
Angola	1 244	0,50	9,50	946	0,39	Moyen
Gabon	126	0,01	0,01	98	0,018	Faible
Cameroun	2 542	0,36	2,80	1543	0,29	Moyen
Total des pays limitrophes	**23 211**	**3**	**16**	**16 741**	**1**	
Aéroport de Brazzaville/	84 546	139	0	67 146	29	Elevé
PAPN	0	21	0	0	32	Moyen
Total des pays du reste du monde	**84 546**	**160**	**0**	**67 146**	**61**	
Total général	**107 757**	**163**	**16**	**83 887**	**62**	

Source : enquête ARTF 2025

[1] Le niveau de risque de blanchiment de capitaux est observé sur la base du nombre de passagers et du niveau de devises transportés par les voyageurs et les entreprises

I. FRONTIÈRE DE LA RDC : PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE

En raison de sa position géographique, la frontière séparant les villes de Brazzaville et Kinshasa est la frontière nationale la plus fréquentée du pays, parmi celles qui le relient aux États voisins. En effet, au premier trimestre 2025, le flux migratoire enregistré à cette frontière a représenté 84% de l'ensemble des mouvements observés aux différentes frontières avec les pays limitrophes. Le nombre total de passagers ayant embarqué au Beach de Brazzaville à destination de Kinshasa a atteint 18753, contre 14008 passagers enregistrés à l'arrivée.

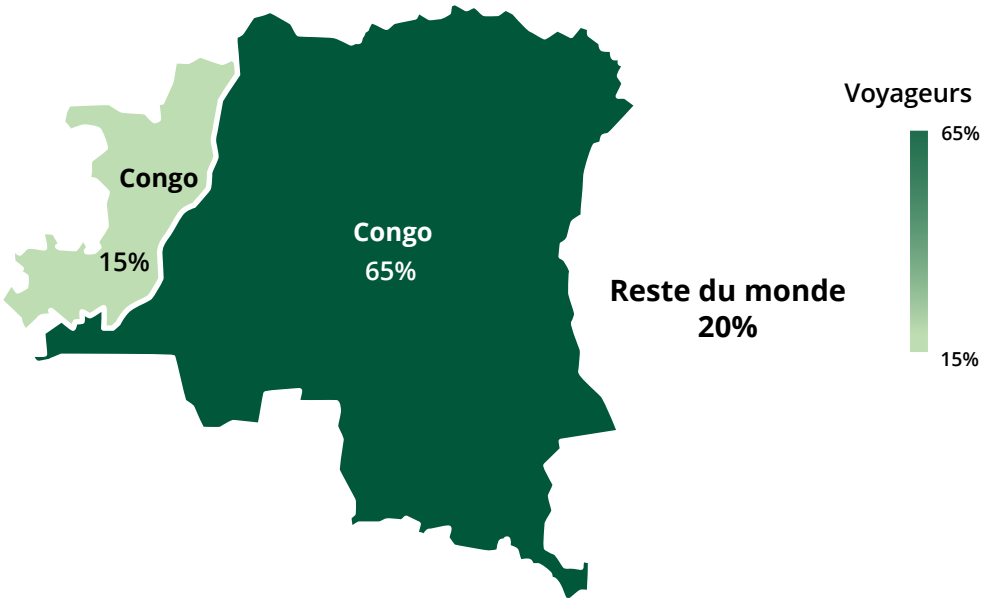
Lors de la période d'étude, le canot rapide a été l'unique moyen de transport utilisé par les voyageurs pour effectuer la traversée entre Brazzaville et Kinshasa. La durée moyenne d'une traversée a été d'environ 20 minutes. En outre, une moyenne quotidienne de 30 canots rapides au départ et de 20 à l'arrivée ont assuré les navettes entre les deux rives du fleuve Congo.

En matière de formalités, les voyageurs devraient se soumettre aux contrôles des services de l'immigration, des douanes, des autorités portuaires, des services de santé ainsi qu'à ceux de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF). Ces contrôles étaient effectués dans les couloirs réservés aux passagers, avant et après la traversée entre Brazzaville et Kinshasa.

L'analyse du lieu de résidence des passagers a montré qu'au cours de la période sous revue, 77% des passagers au départ de Brazzaville étaient des résidents de la République du Congo, 13% résidaient en RDC et 10% dans d'autres pays. Tandis que 65% des passagers à l'arrivée de Kinshasa résidaient en RDC, 15% en République du Congo et 20% dans d'autres pays. Cette situation met en évidence le rôle de la République du Congo de pays de transit, notamment pour les passagers en provenance des pays limitrophes, qui utilisent Brazzaville comme point de passage pour rejoindre Kinshasa.

S'agissant des documents de voyage, 77% des voyageurs au départ de Brazzaville détenaient un passeport, contre 78% à l'arrivée de Kinshasa. Par ailleurs, 23% des voyageurs au départ ont présenté une pièce nationale d'identité ou d'autres documents similaires, tandis que 22% des voyageurs à l'arrivée ont utilisé ces mêmes types de documents.

Graphique 1: Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

I.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels

I.1.1. Genre des voyageurs

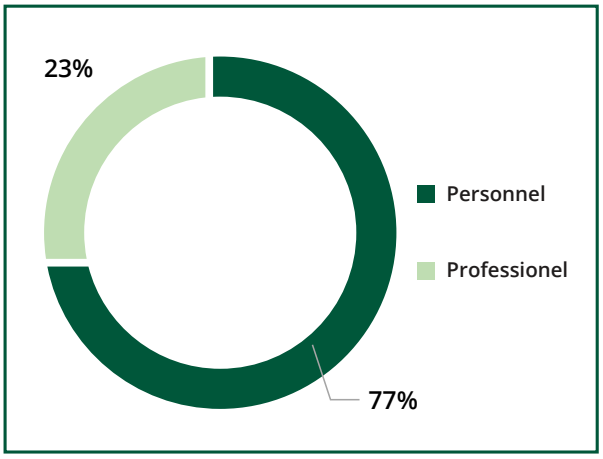
Au premier trimestre 2025, les voyageurs en provenance de Kinshasa, composés de 47% d'hommes et de 53% de femmes, ont déclaré l'équivalent de 1,8 milliard de F CFA. Par ailleurs, les passagers au départ de Brazzaville et à destination de Kinshasa, composés de 52% d'hommes et de 48% de femmes, ont transporté un montant global de 1,3 milliard de F CFA.

I.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination de la RDC

À l'arrivée à Brazzaville, les voyages à titre personnel (pour des raisons de santé, des visites familiales ou d'obtention de visas) représentaient 66% des passagers. Parmi ces voyageurs, 73% exerçaient une profession libérale, 11% étaient des étudiants et 16% relèvaient d'autres statuts. Les voyages à titre professionnel ont constitué, quant à eux, 34% de l'ensemble des passagers et étaient majoritairement liés à des missions diplomatiques.

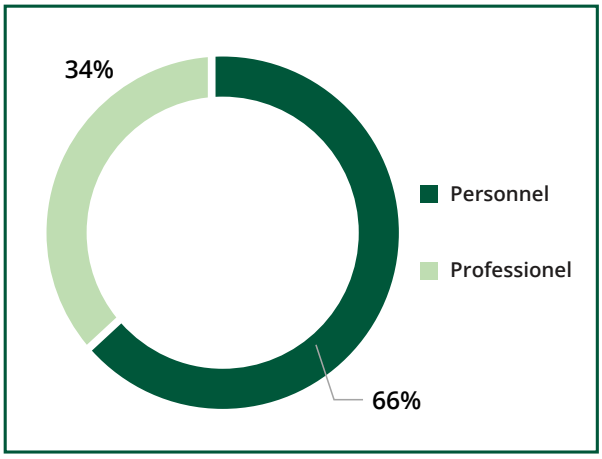
Par ailleurs, au départ de Brazzaville, 77% des passagers ont effectué des voyages à titre personnel. Parmi eux, 75% exerçaient une profession libérale, 12% étaient étudiants, 8% occupaient des fonctions au sein de cabinets ministériels ou étaient diplomates, et 5% relèvaient d'autres statuts. Les voyages à titre professionnel représentent, quant à eux, 23% de l'ensemble des voyageurs.

Graphique 2: Répartition (%) des passagers à destination de la RDC, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

Graphique 3: Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025

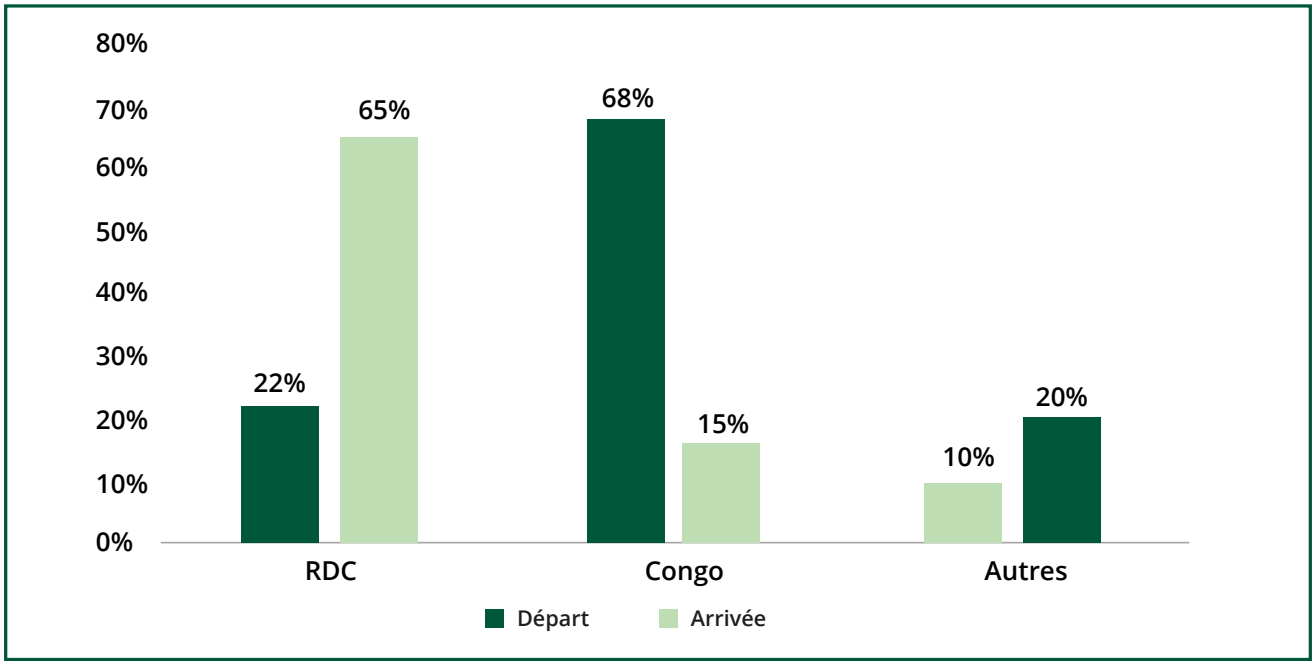


Source : enquête ARTF 2025

I.1.3. Nationalité des passagers en provenance et à destination de la RDC

Parmi les passagers arrivant au Beach de Brazzaville en provenance de Kinshasa, 65% étaient des ressortissants de la RDC, 15% étaient des Congolais de la République du Congo de retour dans leur pays après un séjour en RDC, et 20% étaient issus d'autres nationalités. A la sortie de cette frontière, les passagers les plus représentatifs étaient des ressortissants de la République du Congo (68%), suivis des ressortissants de la RDC (22%) et des autres nationalités (10%).

Graphique 4: Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination de la RDC, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

I.1.4. Importation et exportation des devises par les voyageurs

L'analyse des déclarations de fonds effectuée au Beach de Brazzaville, conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, applicable aux voyages hors CEMAC, dont relève la traversée vers la RDC, révèle que 75% des voyageurs ont déclaré transporter moins de 5 millions de F CFA, tandis que 25 % ont déclaré un montant supérieur à ce seuil réglementaire.

S'agissant des montants déclarés, les fonds transportés par les passagers entrant en République du Congo, c'est-à-dire en provenance de Kinshasa, se sont élevés, au total, au cours du premier trimestre 2025, à 473 millions de F CFA en monnaie locale, auxquels se sont ajoutés 2,1 millions de dollars américains et 353.160 euros en devises étrangères.

Dans le sens inverse, les passagers quittant la République du Congo à destination de Kinshasa ont transporté 244 millions de F CFA en monnaie locale, ainsi que 1,9 million de dollars américains et 40.001 euros en devises étrangères.

Le dollar américain est demeuré la devise étrangère la plus utilisée dans les deux sens, représentant 62 % des devises déclarées au départ et 74,1 % à l'arrivée.

Tableau 2: Répartition des devises à l'entrée et à la sortie de la RDC, au 1er trimestre 2025

Devises	Entrée	Sortie	Solde
F CFA	473 688 375	244 534 360	229 154 015
DOLLARS US	2 074 593	1 965 185	109 408
EUROS	353 160	40 001	313 159
FC	19 419 180	17 101 830	2 317 350
XOF	135 000	512 000	-377 000
GMD	-	15 000	-15 000
DOLLARS CA	250	20	230
YUAN	530	-	530
RAND	320	-	**320**
TRY	70	-	**70**

Source : enquête ARTF 2025

I.1.5. Dépenses liées au transport fluvial des passagers au Beach de Brazzaville

Les dépenses liées aux frais de voyage par canot rapide pour les passagers au départ de Brazzaville et à destination de la RDC ont varié entre 16.400 et 26.400 F CFA, selon que les voyageurs détenaient un passeport, une Carte nationale d'identité (CNI) ou tout autre document similaire. Par ailleurs, les passagers en provenance de la RDC ont dépensé, en moyenne, 20 000 F CFA pour les frais de voyage à destination de la République du Congo.

Au total, les recettes des compagnies de transport fluvial en République du Congo se sont élevées à 375 millions de F CFA à l'embarquement, contre 280 millions de F CFA au débarquement.

I.2. Commerce transfrontalier informel

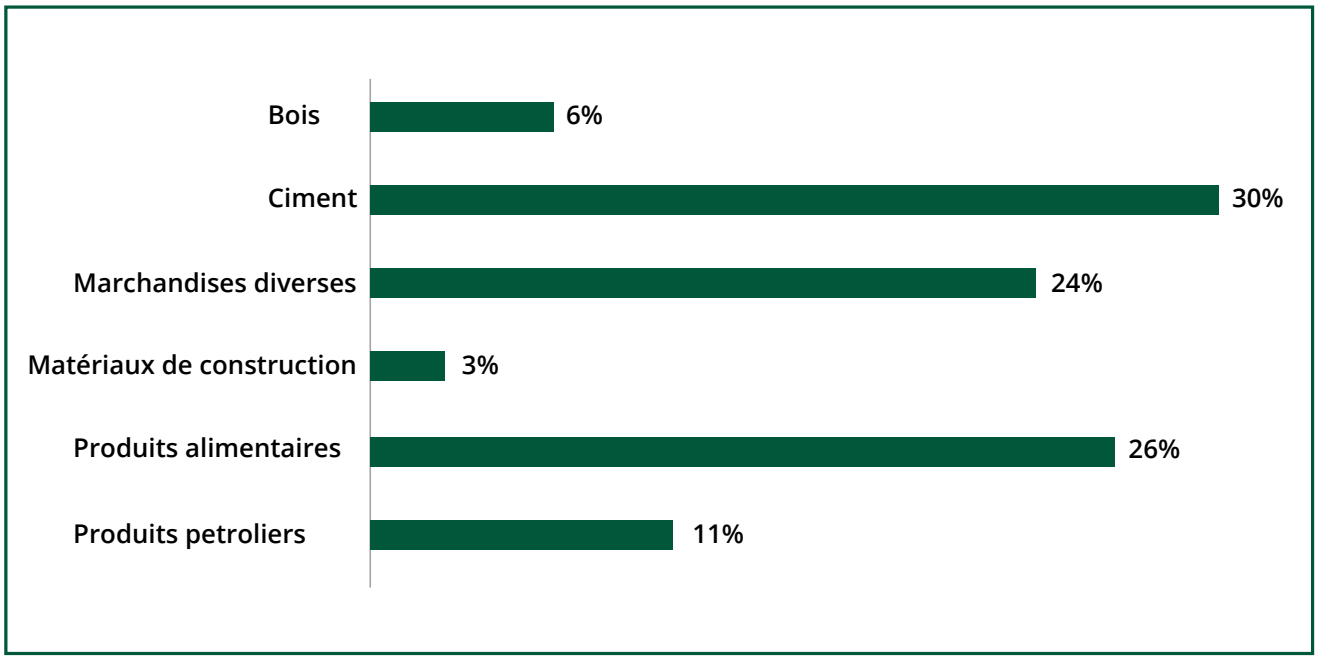
I.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes

Les exportations de biens enregistrées au Port autonome de Brazzaville se sont effectuées essentiellement de manière informelle, principalement par des commerçants ambulants et des grossistes. Les produits exportés vers la RDC étaient le bois (30%), le ciment (11%), les marchandises diverses (19%), les produits alimentaires (26%), les produits pétroliers (11%), ainsi que les autres matériaux de construction (3%).

La valeur totale des exportations a atteint 2,2 milliards de F CFA. Les recettes correspondantes ont également atteint le même montant, soit un taux de rapatriement de 100%. Elles étaient effectuées en espèces et de manière informelle.

Il convient de souligner que si le taux de rapatriement de 100% des recettes d'exportation du secteur informel a constitué un résultat encourageant, en termes de retour des devises sur le territoire national, le mode de rapatriement observé — exclusivement en espèces et par des canaux informels — n'était pas conforme aux dispositions du Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018, qui impose que tout rapatriement de recettes d'exportation transite par le système bancaire agréé. Par ailleurs, ce taux, reposant uniquement sur des déclarations de terrain non vérifiables, sa portée analytique doit être interprétée avec prudence. Ces constats appellent à un renforcement du dispositif d'encadrement du commerce transfrontalier informel, afin d'orienter progressivement ces flux vers les canaux formels de règlement.

Graphique 5:Répartition (%) des exportations informelles des biens vers la RDC, au 1er trimestre 2025



Source : PABPS

II. FRONTIÈRE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : VILLAGE DE GOUGA

Un total de 546 passagers a été enregistré au départ du village de Gouga, situé au nord de la République du Congo, dans le département de la Likouala, à destination de la République Centrafricaine. Par ailleurs, 146 passagers ont été recensés à l'arrivée, au niveau de ce même poste frontalier. Les passagers enregistrés à cette frontière représentaient 1,1% de l'ensemble des flux des passagers à l'arrivée dans le pays.

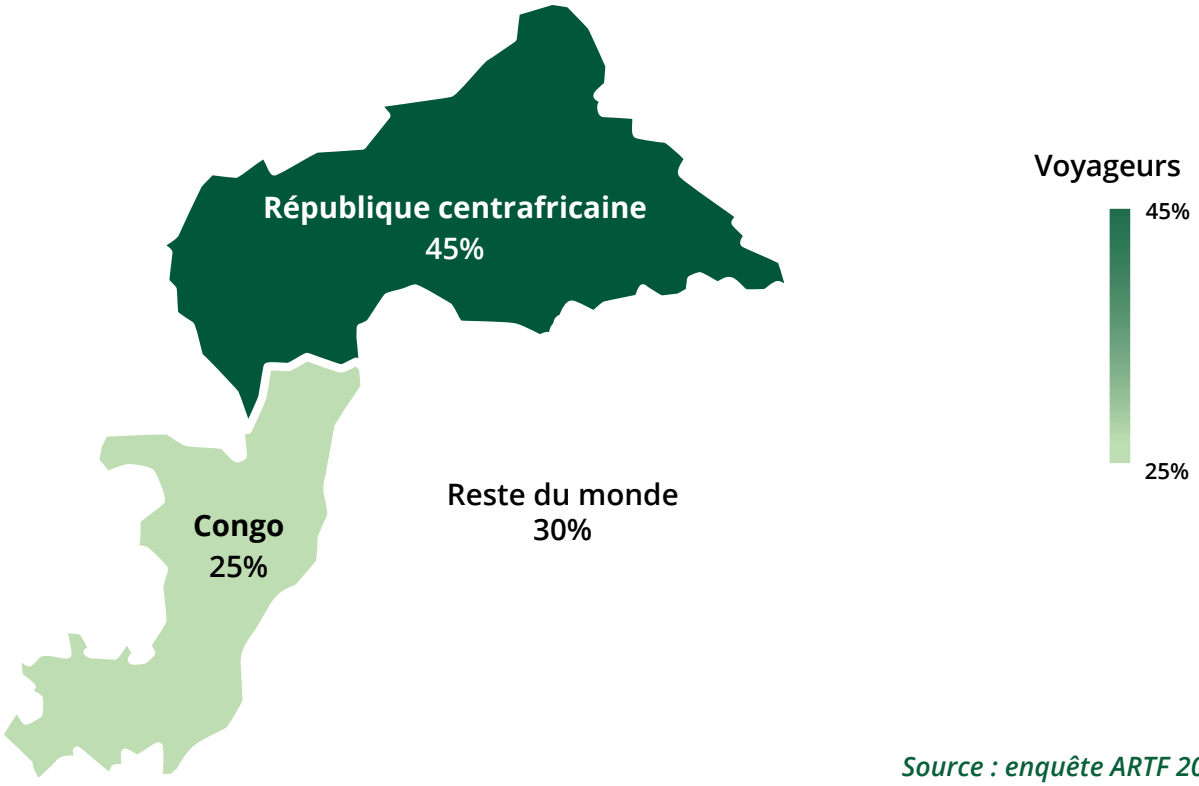
Le moyen de transport utilisé par les voyageurs à ce poste frontalier a été le véhicule, avec une durée moyenne de traversée estimée à une heure. Au cours de la période sous revue, une moyenne de 90 véhicules au départ et de 80 véhicules à l'arrivée ont assuré les navettes quotidiennes à cette frontière.

En matière de formalités administratives, les voyageurs devraient se soumettre aux contrôles de l'immigration et des douanes, dans les bâtiments frontaliers, avant et après la traversée.

L'analyse du lieu de résidence des passagers montre qu'à l'arrivée, 45% étaient des résidents en République Centrafricaine (RCA), 25% étaient des résidents congolais, et 30% résidaient dans d'autres pays. En revanche, au départ, 65% des passagers étaient des résidents congolais, 10% résidaient en RCA et 25% dans d'autres pays.

Concernant les documents de voyage, 18% des voyageurs au départ de Gouga et 22% à l'arrivée détenaient un passeport, tandis que 82% au départ et 78% à l'arrivée ont présenté une pièce nationale d'identité ou un document similaire.

Graphique 6: Répartition (%) des passagers en provenance de la Centrafrique, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

II.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels

II.1.1. Genre des voyageurs et argent transporté

Au cours de la période sous revue, les voyageurs en provenance de la République Centrafricaine, composés de 87% d'hommes et de 13% de femmes, ont transporté un montant total de 14,6 millions de F CFA.

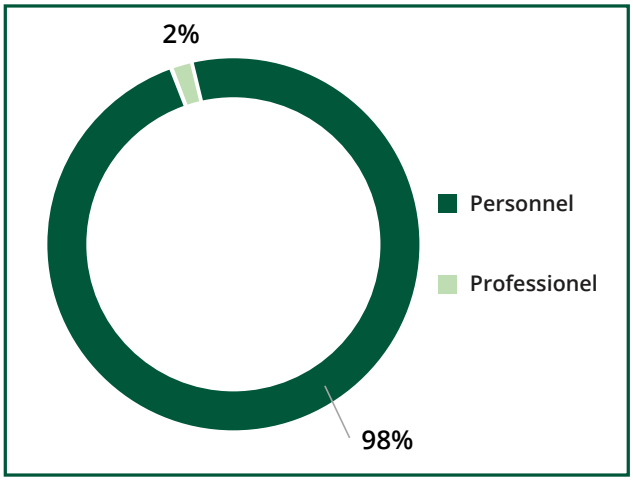
Par ailleurs, les passagers au départ de la République du Congo et à destination de la République Centrafricaine, composés de 89% d'hommes et de 11% de femmes, ont transporté un montant de 9,1 millions de F CFA.

II.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination de la Centrafrique

Selon le motif de voyage, les voyages à titre personnel représentaient 99% de l'ensemble des passagers à l'arrivée de la RCA. Parmi ces voyageurs, 98% exerçaient une profession libérale, et 2% avaient d'autres statuts. Les voyages à titre professionnel, qui ont constitué 1% de l'ensemble des passagers à l'arrivée, étaient en majorité liés à des missions de travail.

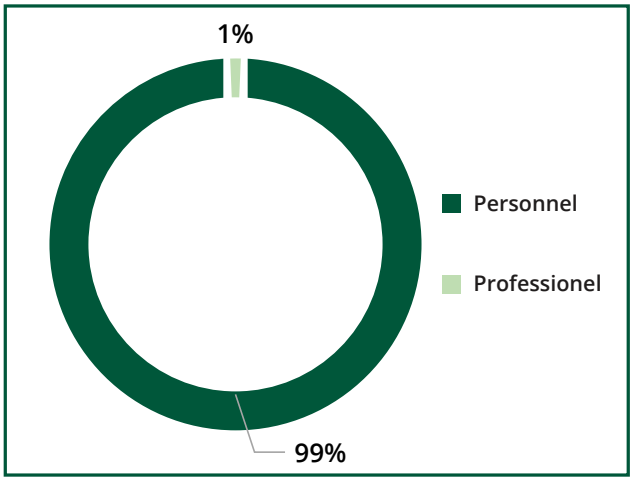
Par ailleurs, au départ du village de Gouga vers la Centrafrique, 98% des passagers ont effectué des voyages à titre personnel et 2% à titre professionnel.

Graphique 8: Répartition (%) des passagers à destination de la Centrafrique, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

Graphique 7: Répartition (%) des passagers en provenance de la Centrafrique, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



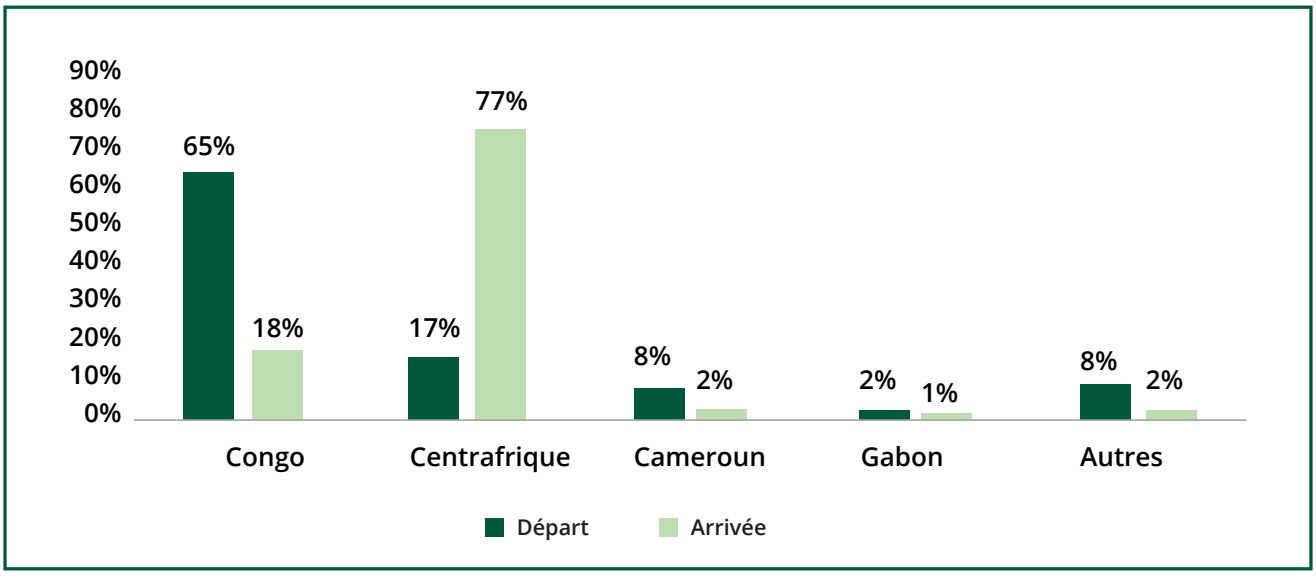
Source : enquête ARTF 2025

II.1.3. Nationalité des passagers en provenance et à destination de la Centrafrique

Les passagers arrivant au village de Gouga par voie routière étaient, en majorité, des étrangers venant de différents pays. Parmi eux, 77% étaient originaires de la République Centrafricaine, tandis que 18% étaient des Congolais de la République du Congo de retour dans leur pays, et 5% venaient d'autres nationalités. Cette situation a mis en évidence les relations bilatérales existant entre la République du Congo et la RCA.

Concernant les passagers transportant des devises à la sortie de la frontière de Gouga, une diversité de nationalités a été observée. Les passagers les plus représentatifs au départ étaient les Congolais (65%), puis les Centrafricains (17%) et ceux des autres nationalités (18%).

Graphique 9: Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination de la Centrafrique, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

II.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs

Conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, les déclarations de fonds lors des voyages au sein de la CEMAC sont libres. L'analyse des déclarations de fonds à la frontière de Gouga a permis de mesurer le niveau de fonds exportés et importés par les voyageurs, sans fixation d'un seuil de déclaration.

En effet, à l'arrivée de la RCA, les fonds transportés par les passagers au cours des trois premiers mois de l'année 2025 se sont élevés à 14,6 millions de F CFA, contre 9,1 millions de F CFA au départ. Il convient de noter que, dans les deux sens de voyage (départ et arrivée), aucune devise étrangère n'a été déclarée à cette frontière.

Tableau 3: Répartition des devises à l'entrée et à la sortie de la Centrafrique (en F CFA), au 1er trimestre 2025

Période	Entrées	Sorties
Janvier	4 323 678	1 245 567
Février	1 658 583	5 446 777
Mars	8 695 325	2 453 757
Total	14 677 586	9 146 101

Source : enquête ARTF 2025

II.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière de Gouga

Les dépenses liées aux frais de voyage par véhicule, pour les passagers détenteurs d'un passeport ainsi que pour ceux munis d'une Carte nationale d'identité (CNI) ou de tout autre document similaire, au départ vers la RCA, étaient comprises entre 10000 et 15000 F CFA. Par ailleurs, les passagers en provenance de la Centrafrique, transitant par le village de Gouga, ont dépensé, en moyenne, 25 000 F CFA, pour leurs frais de voyage.

Au total, les recettes des compagnies de transport terrestre empruntant ce corridor ont atteint 3,6 millions de F CFA au départ, contre 13,6 millions de F CFA à l'arrivée, dégageant ainsi un solde positif de 10 millions de F CFA.

II.2. Commerce transfrontalier informel

II.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes

Les exportations de biens enregistrées à la frontière Congo/Centrafrique (village de Gouga) se sont effectuées essentiellement de manière informelle, principalement par des commerçants ambulants. Les produits exportés vers la RCA étaient le ciment (28,28%), les produits alimentaires (35,00%), les produits pétroliers (35,02%), les matériaux de construction (0,96%) et les marchandises diverses (15,8%).

La valeur totale des exportations était estimée à 1,9 milliard de F CFA, pour des recettes évaluées au même montant, soit un taux de rapatriement des recettes d'exportation de 100%.

Graphique 10: Répartition (%) des exportations informelles des biens vers la République Centrafricaine, au 1er trimestre 2025



Source : DGDDI

III. FRONTIÈRE DE L'ANGOLA : DISTRICT DE TCHIAMBA NZASSI

La frontière Congo/Angola – Tchiamba Nzassi, située au sud-ouest de la République du Congo, est l'une des frontières nationales les plus fréquentées par les voyageurs et les commerçants. Les exportations de marchandises et le flux migratoire enregistrés à cette frontière ont représenté, respectivement, 58 et 10% de l'ensemble des frontières avec les pays voisins. Au premier trimestre 2025, un total de 1.244 passagers a été enregistré au départ, contre 946 passagers à l'arrivée.

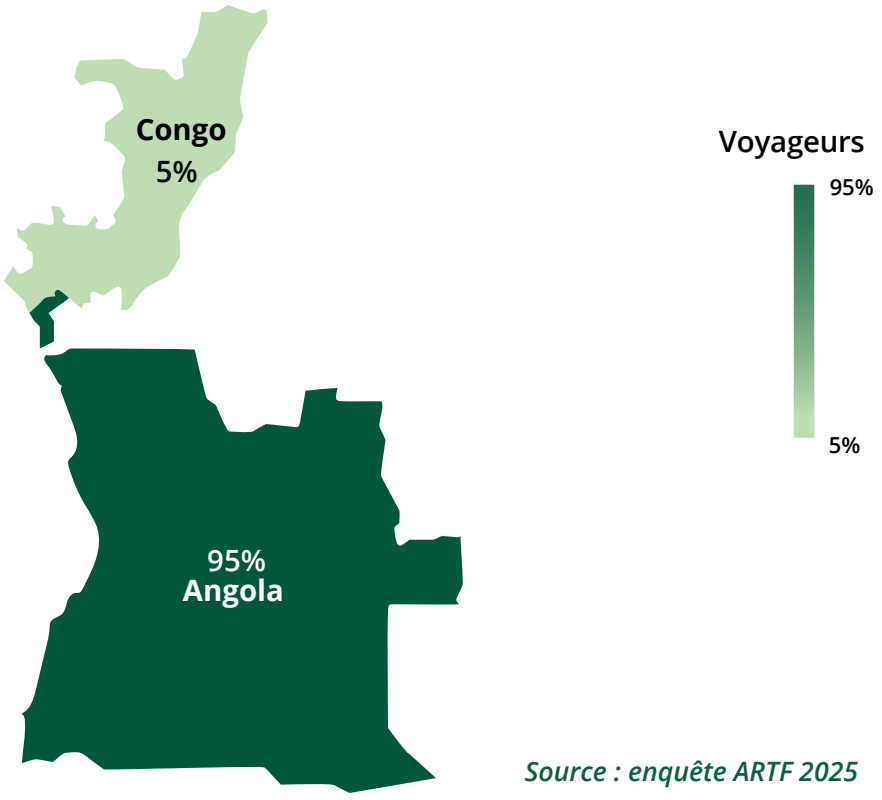
Le véhicule a constitué l'unique moyen de transport utilisé par les voyageurs, avec une durée moyenne de trois heures par traversée. Au cours de la période sous revue, une moyenne quotidienne de 112 véhicules au départ et de 96 véhicules à l'arrivée ont assuré les navettes à cette frontière.

En matière de formalités, les voyageurs devraient se soumettre aux contrôles des services de l'immigration, des douanes, des services de santé ainsi qu'à ceux de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF). Ces contrôles étaient effectués dans les couloirs réservés aux passagers, avant et après la traversée.

L'analyse du lieu de résidence des passagers montre qu'à l'arrivée, 95% des passagers étaient des résidents angolais, tandis que 5% étaient des résidents congolais. En revanche, au départ, 75% des passagers étaient des résidents congolais, tandis que 25% étaient des non-résidents.

Concernant les documents de voyage, 19% des voyageurs au départ détenaient un passeport, contre 28% à l'arrivée. Par ailleurs, 82% des voyageurs ont présenté une pièce nationale d'identité au départ, contre 72% à l'arrivée.

Graphique 11: Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda, selon le statut de résidence, au 1er trimestre



Source : enquête ARTF 2025

III.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels

III.1.1. Genre des voyageurs

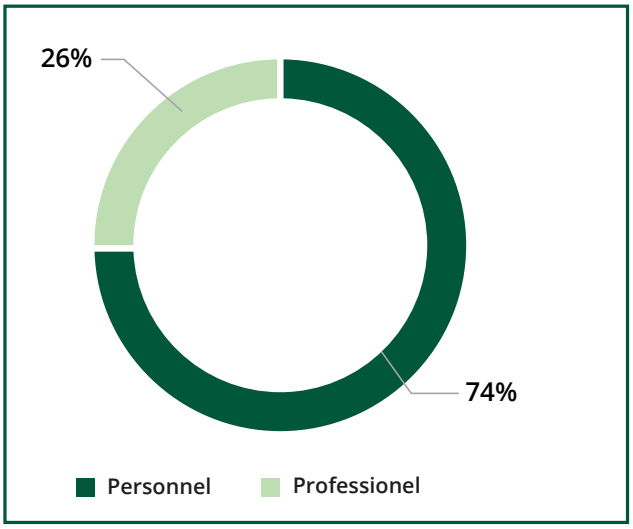
L'analyse du profil des voyageurs indique qu'au premier trimestre 2025, tous les voyageurs en provenance du Cabinda, soit 78% d'hommes et 22% de femmes, ont transporté 397 millions de F CFA. Par ailleurs, 507 millions de F CFA ont été transportés par l'ensemble des passagers au départ de la République du Congo. Ces passagers étaient composés de 73% d'hommes et de 27% de femmes.

III.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination du Cabinda

Les voyages à titre personnel ont représenté 69% des passagers à l'arrivée du Cabinda. Parmi ces passagers, 79% exerçaient une profession libérale, et 21% avaient d'autres statuts. Les voyages à titre professionnel, qui ont constitué 31% de l'ensemble des passagers à l'arrivée, étaient essentiellement liés à des missions de travail.

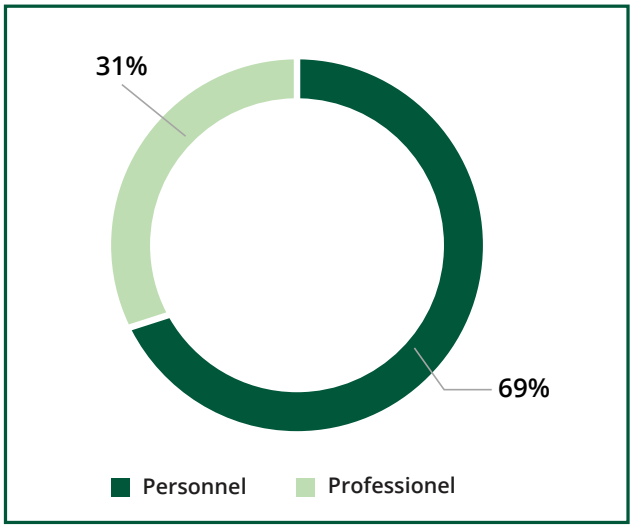
Par ailleurs, au départ du District de Tchiamba Nzassi, 74% des passagers avaient effectué des voyages à titre personnel, et 26% à titre professionnel.

Graphique 12: Répartition (%) des passagers à destination du Cabinda, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

Graphique 13: Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



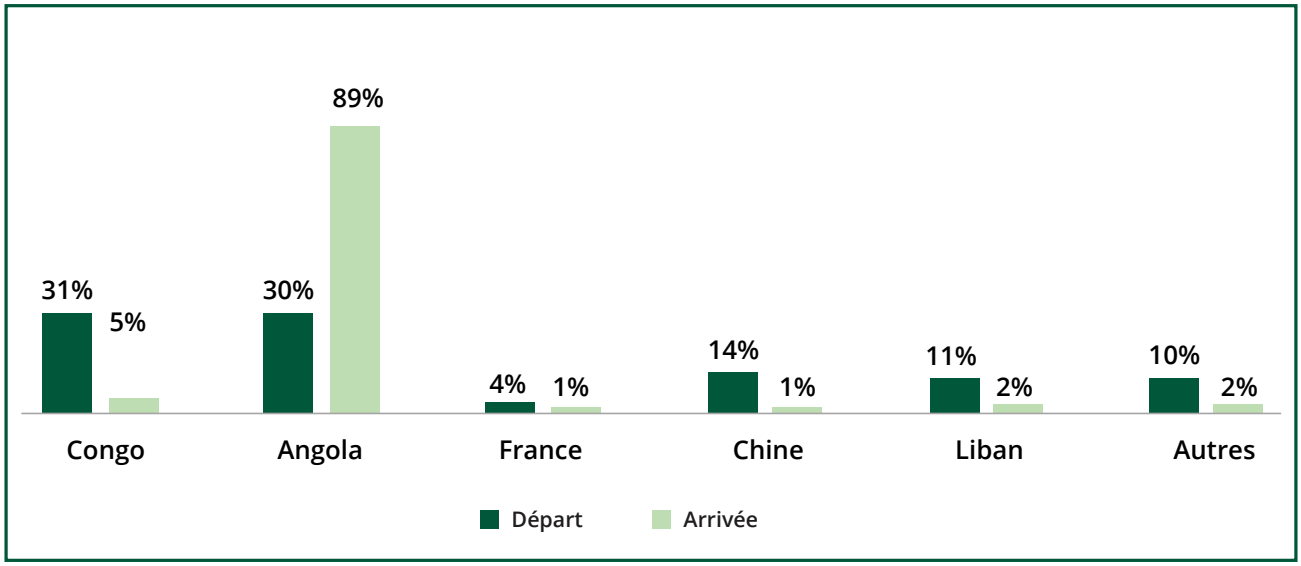
Source : enquête ARTF 2025

II.1.3. Nationalité et résidence des passagers en provenance et à destination du Cabinda

Parmi les passagers enregistrés à l'arrivée à la frontière de Tchiamba Nzassi en provenance du Cabinda, 89 % étaient des ressortissants angolais, 5 % étaient des Congolais de la République du Congo de retour dans leur pays après un séjour en Angola, et 6 % étaient d'autres nationalités.

S'agissant des passagers transportant des devises au départ de cette même frontière, les Congolais représentaient 31 % du total, les Angolais 30 %, et les ressortissants d'autres nationalités 39 %.

Graphique 14: Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination du Cabinda, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

II.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs

L'analyse des déclarations de fonds effectuée à la frontière du Cabinda, conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale et relatif à l'obligation de déclaration des fonds lors des voyages hors CEMAC, indique que 98 % des voyageurs ont déclaré transporter un montant inférieur à 5 millions de F CFA, tandis que 2 % ont déclaré un montant supérieur à ce seuil réglementaire.

À l'arrivée en République du Congo, les fonds transportés par les passagers au cours des trois premiers mois de 2025 se sont élevés à 326 millions de F CFA en monnaie locale, ainsi qu'à 101323 dollars américains, 18816 euros et 1,5 million de kwanzas en devises étrangères.

Au départ, les fonds transportés au cours de la même période se sont chiffrés à 307 millions de F CFA en monnaie locale, ainsi qu'à 315161 dollars américains, 27757 euros et 4 millions de kwanzas, en devises étrangères.

Tableau 4: Répartition des devises à l'entrée et à la sortie du Cabinda

Devise	Entrées	Sorties	Solde
F CFA	326 690 468	307 511 298	19 179 170
USD	101 323	315 161	-213 838
EURO	18 816	27 757	-8 941
KWANZA	1 545 675	4 005 263	-2 459 588

Source : enquête ARTF 2025

III.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière de Tchiamba Nzassi (Cabinda)

Les frais de voyage pour les passagers se déplaçant de la République du Congo vers le Cabinda ont varié entre 20500 et 30000 F CFA, selon que le voyageur détenait un passeport, une Carte nationale d'identité (CNI) ou tout autre document similaire. Parmi l'ensemble des passagers, 25% ont voyagé avec un passeport, tandis que 75% ont utilisé une CNI ou un document équivalent.

En moyenne, les frais totaux de voyage, incluant toutes les formalités, se sont élèvés à 45000 F CFA par passager. Sur l'ensemble des voyageurs, ces dépenses ont atteint 55,9 millions de F CFA au départ, et 42,5 millions de F CFA à l'arrivée, générant ainsi un solde positif de 13,4 millions de F CFA.

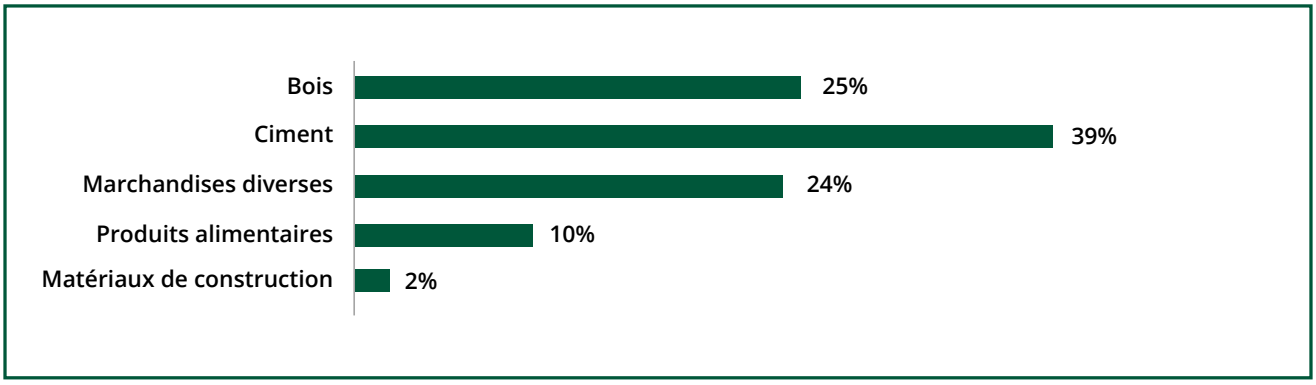
III.2. Commerce transfrontalier informel

III.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes

Les exportations des biens à la frontière du Cabinda ont été effectuées principalement de manière informelle, sous l'impulsion de commerçants ambulants et de grossistes. Les principaux produits exportés vers le Cabinda étaient le bois (25%), les marchandises diverses (24%), les produits alimentaires (10%), le ciment (39%) et les matériaux de construction (2%).

La valeur totale de ces exportations a atteint 9,5 milliards de F CFA, avec des recettes équivalentes, traduisant ainsi un taux de rapatriement des recettes d'exportation de 100%.

Graphique 15: Répartition (%) des exportations informelles des biens vers le Cabinda, au 1er Trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

IV. FRONTIÈRE DU GABON : VILLAGE DE KABALA

Au cours de la période sous revue, 126 passagers ont été enregistrés au départ du village de Kabala, situé au nord-ouest de la République du Congo, à destination du Gabon. À l'arrivée au même poste frontalier, 98 passagers ont été recensés. Les passagers de cette frontière ont représenté 0,9% de l'ensemble des passagers transitant par toutes les frontières avec les pays voisins.

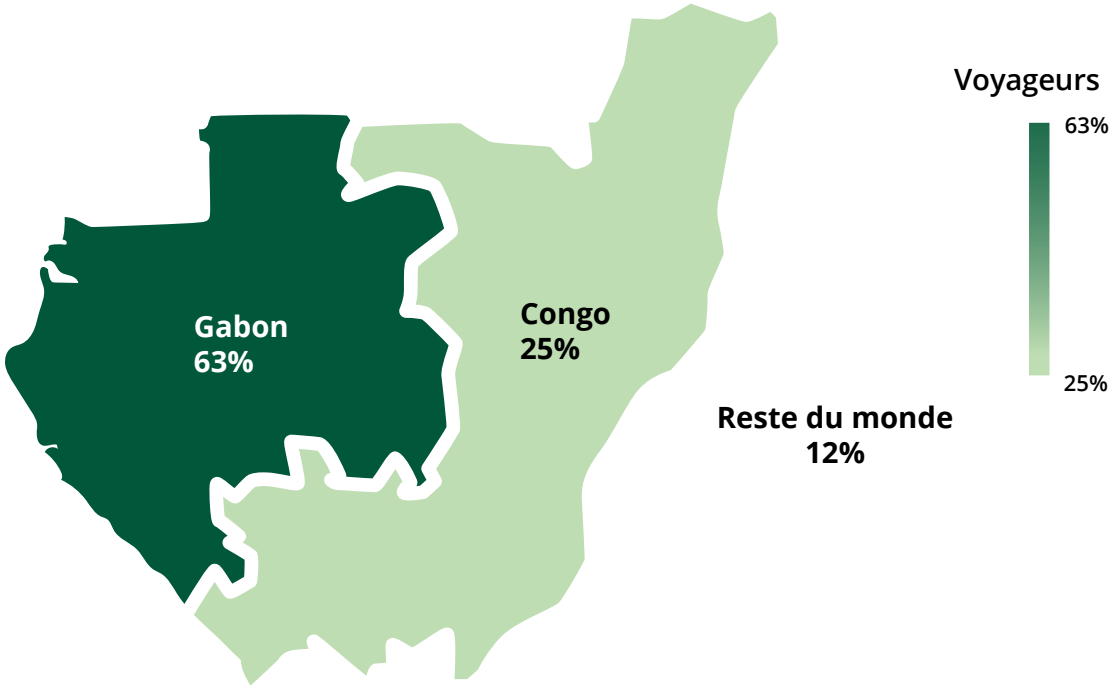
Le véhicule a constitué l'unique mode de transport utilisé par les voyageurs et les commerçants, avec une durée moyenne de 2 heures par traversée. Durant la période sous revue, une moyenne quotidienne de 18 véhicules au départ et de 22 véhicules à l'arrivée ont assuré les navettes à cette frontière.

En matière de formalités, les voyageurs étaient soumis aux contrôles de l'immigration et des douanes, réalisés dans les bâtiments frontaliers, avant et après la traversée.

L'analyse du lieu de résidence des passagers montre qu'à l'arrivée, 63% résidaient au Gabon, 25% en République du Congo, et 12% dans d'autres pays. En revanche, au départ, 85% des passagers résidaient au Congo, tandis que 8% étaient des résidents gabonais, et 7% résidaient dans d'autres pays.

Concernant les documents de voyage, 5% des voyageurs au départ et 4% à l'arrivée détenaient un passeport, tandis que 95% au départ et 96% à l'arrivée ont présenté une pièce nationale d'identité ou un document équivalent.

Graphique 16: Répartition (%) des passagers en provenance du Gabon, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

IV.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels

IV.1.1. Genre des voyageurs

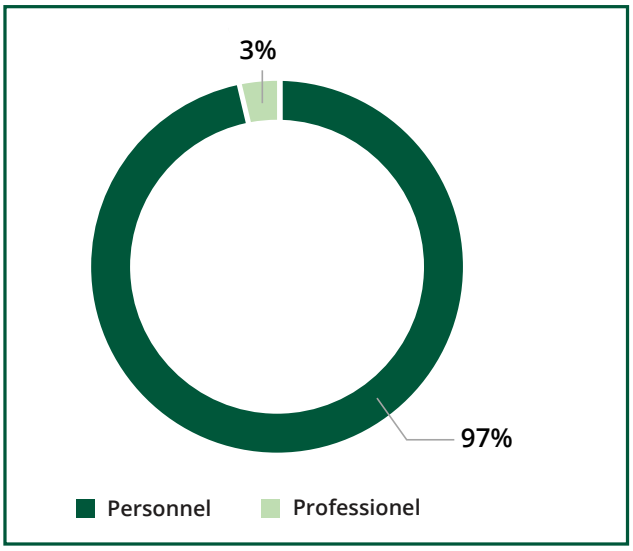
Les voyageurs en provenance du Gabon et à destination de la République du Congo, dont 58% d'hommes et 42% de femmes, ont transporté un montant total de 18,1 millions de F CFA. À l'inverse, les passagers quittant la République du Congo pour le Gabon, dont 62 % d'hommes et 38 % de femmes, ont transporté un montant global de 13,8 millions de F CFA.

IV.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination du Gabon

Au premier trimestre 2025, les voyages à titre personnel ont représenté 96% des passagers en provenance du Gabon, dont 86% exerçaient une profession libérale et 14% avaient d'autres statuts. Les voyages à titre professionnel, qui ont constitué 4% de l'ensemble des passagers à l'arrivée, étaient principalement motivés par des missions de travail.

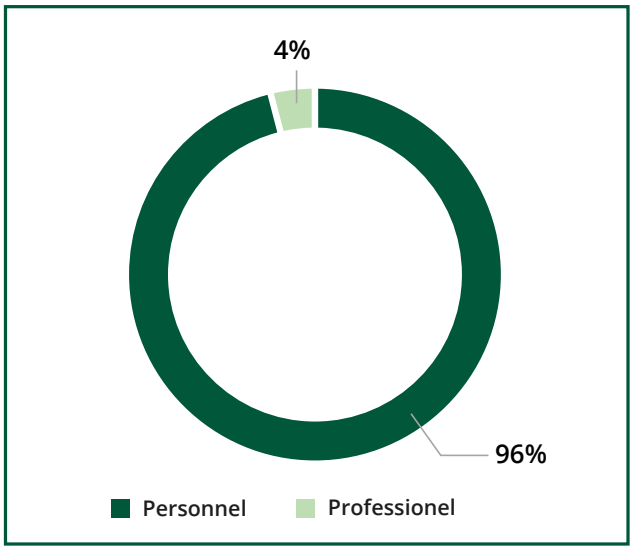
Par ailleurs, au départ du village de Kabala et à destination du Gabon, 97% des passagers ont effectué des voyages à titre personnel et 3% à titre professionnel.

Graphique 17: Répartition (%) des passagers à destination du Gabon, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

Graphique 18: Répartition (%) des passagers en provenance du Gabon, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

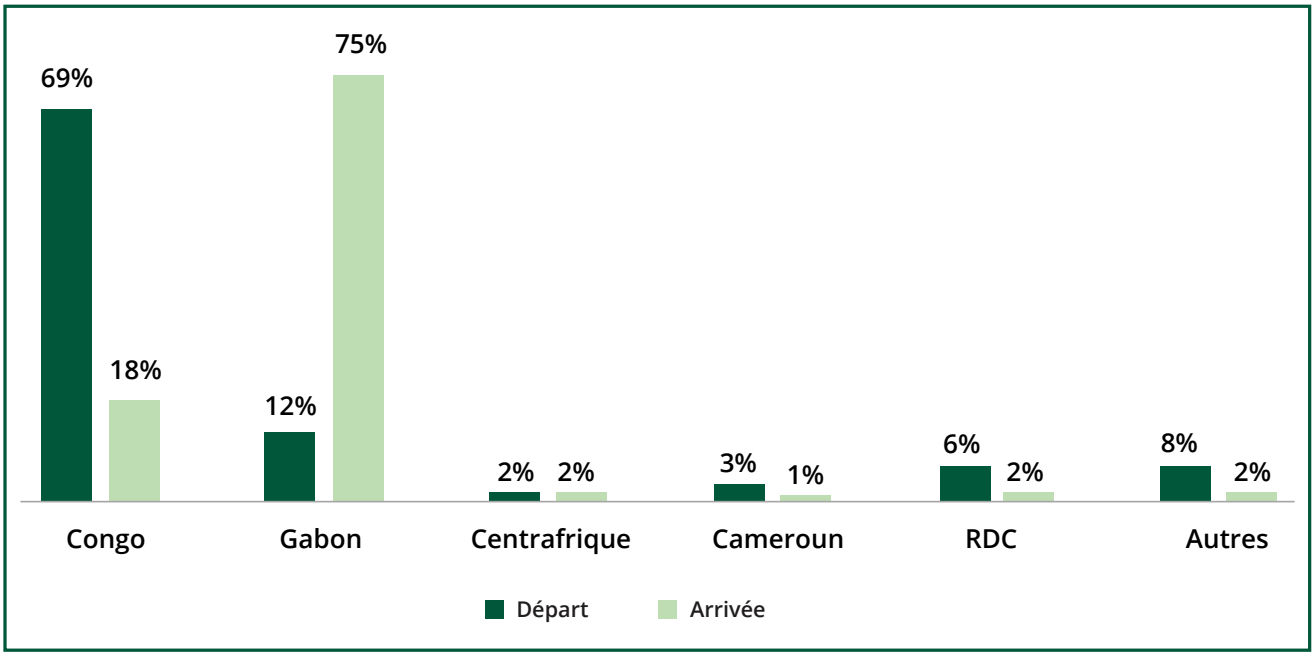
Source : enquête ARTF 2025

IV.1.3. Nationalité des passagers en provenance et à destination du Gabon

Parmi les passagers enregistrés à l'arrivée au village de Kabala, en provenance du Gabon, 75% étaient des ressortissants gabonais, 18 % étaient des Congolais de la République du Congo de retour dans leur pays, et 7 % étaient issus d'autres nationalités.

S'agissant des passagers transportant des devises au départ de cette frontière, les Congolais ont constitué la majorité (69%), suivis des Gabonais (12%) et des ressortissants d'autres nationalités (19%). La prédominance des Congolais parmi les porteurs de devises au départ, alors qu'ils ne représentaient que 18 % des arrivants, s'explique par le fait que cette frontière constitue, principalement, un point de sortie pour les résidents congolais se rendant au Gabon avec des fonds.

Graphique 19: Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination du Gabon, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

IV.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs

Conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018, relatif à la réglementation des changes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, les voyageurs au sein de la CEMAC sont libres de déclarer leurs fonds. L'analyse des déclarations effectuées à la frontière du village de Kabala a permis de mesurer le volume des fonds exportés et importés, sans seuil minimal de déclaration.

Au cours des trois premiers mois de l'année 2025, les passagers en provenance du Gabon ont transporté 18,1 millions de F CFA, tandis que ceux partant vers le Gabon ont transporté 13,8 millions de F CFA. Il convient de noter qu'aucune devise étrangère n'a été déclarée dans les deux sens à cette frontière.

Tableau 5: Répartition des devises à l'entrée et à la sortie du Gabon (en F CFA), au 1er trimestre 2025

Période	Entrées	Sorties
Janvier	3 501 226	5 593 231
Février	6 845 765	4 637 903
Mars	7 753 780	3 591 278
Total	18 100 771	13 822 412

Source : enquête ARTF 2025

IV.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière du Gabon

Les frais de voyage par véhicule, pour les passagers disposant d'un passeport ou d'une Carte nationale d'identité (CNI) ou d'un document équivalent, au départ vers le Gabon, se sont établis entre 5000 et 10000 F CFA. Pour leur part, les passagers en provenance du Gabon, via le village de Kabala, ont dépensé en moyenne 15000 F CFA pour leur trajet.

Au total, les recettes des compagnies de transport terrestre opérant sur ce corridor ont atteint 1,8 million de francs CFA au départ, contre 1,4 million F CFA à l'arrivée, générant ainsi un solde positif de 420000 F CFA.

IV.2. Commerce transfrontalier informel

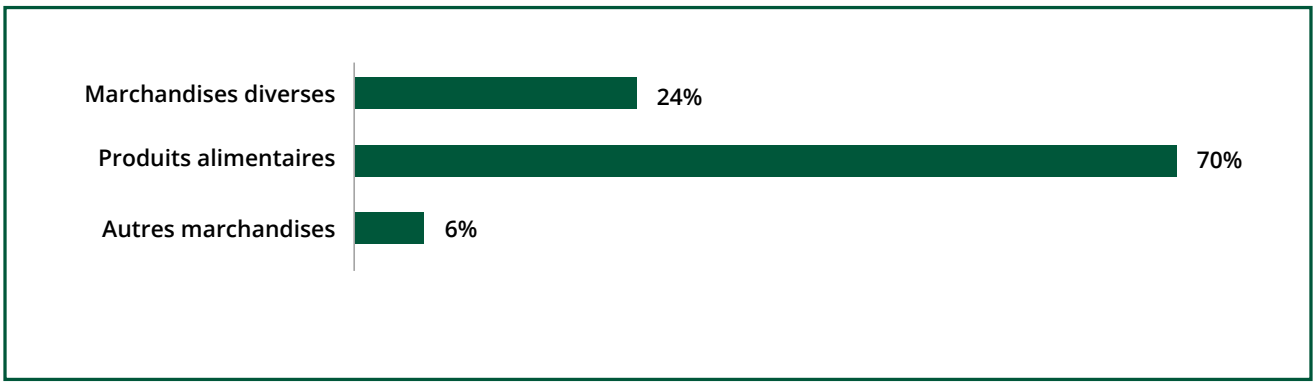
IV.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes

Les exportations de biens à la frontière du village de Kabala, entre la République du Congo et le Gabon, se sont effectuées principalement de manière informelle, sous l'initiative de commerçants ambulants.

Les produits les plus exportés vers le Gabon étaient les marchandises diverses (24%), les produits alimentaires (70%) et d'autres marchandises (6%).

La valeur totale de ces exportations a été estimée à 15,2 millions de F CFA, avec des recettes équivalentes, ce qui correspond à un taux de rapatriement des recettes de 100%.

Graphique 20: Répartition (%) des exportations informelles vers le Gabon, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

V. FRONTIÈRE DU CAMEROUN : VILLAGE DE NTAM

Situé à la frontière nord de la République du Congo avant d'entrer au Cameroun, le village Ntam est particulièrement fréquenté par les sociétés forestières, pour le transport du bois. Les exportations de marchandises et le flux migratoire enregistrés à cette frontière ont représenté, respectivement, 17 et 4% de l'ensemble des mouvements frontaliers avec les pays voisins. Au premier trimestre 2025, 2542 passagers ont été enregistrés au départ, contre 1543 à l'arrivée.

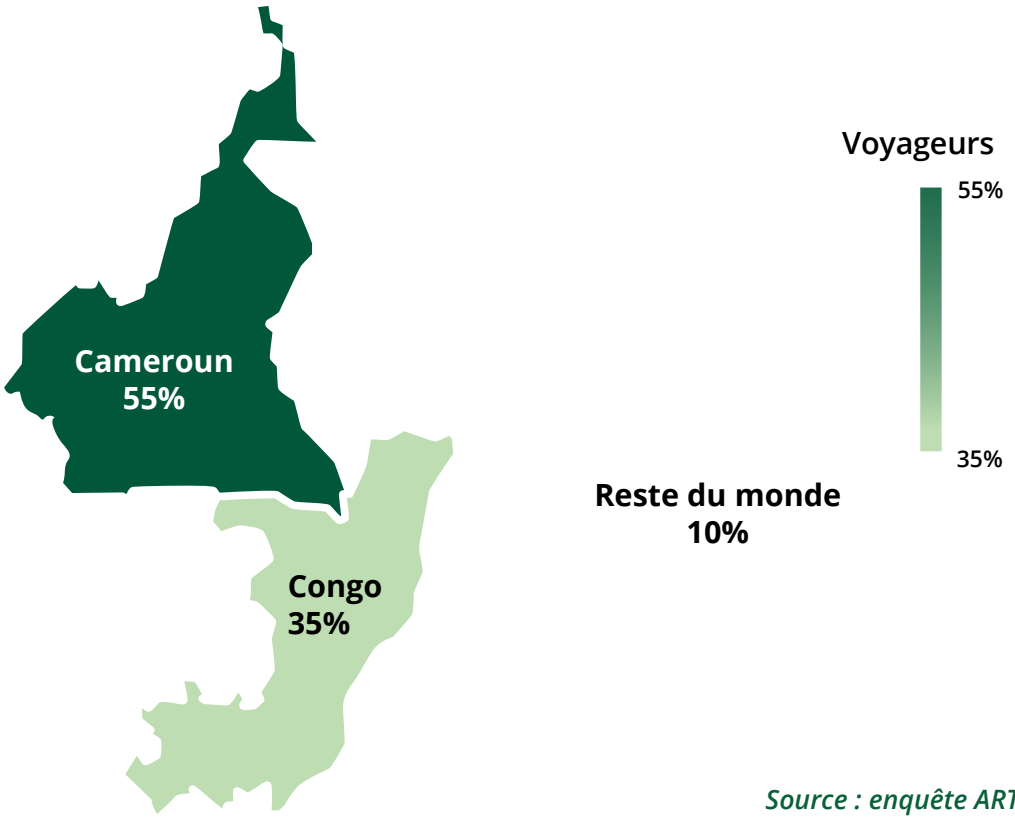
Le véhicule a constitué le seul moyen de transport utilisé par les voyageurs, avec une durée moyenne de traversée de trois heures. Pendant la période sous revue, une moyenne quotidienne de 128 véhicules au départ et 116 véhicules à l'arrivée ont assuré les navettes à cette frontière.

En matière de formalités, les voyageurs ont été soumis aux contrôles des services de l'immigration, des douanes et des services de santé, réalisés dans les couloirs réservés aux passagers, avant et après la traversée.

L'analyse du lieu de résidence des passagers à l'arrivée révèle que 55% des passagers résidaient au Cameroun, 35% en République du Congo et 10% habitaient dans d'autres pays. Au départ, 77% des passagers étaient des résidents congolais, tandis que 23% étaient des non-résidents.

En ce qui concerne les documents de voyage, 68% des voyageurs au départ de Ntam détenaient un passeport, contre 78% à l'arrivée. À l'inverse, 32% au départ et 22% à l'arrivée ont présenté une pièce nationale d'identité ou un document similaire.

Graphique 21: Répartition (%) des passagers en provenance du Cameroun, selon le statut de résidence, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

V.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels

V.1.1. Genre des voyageurs

Au cours de la période sous revue, les voyageurs en provenance du Cameroun, constitués de 55% d'hommes et 45% de femmes, ont transporté un montant total de 296 millions de F CFA.

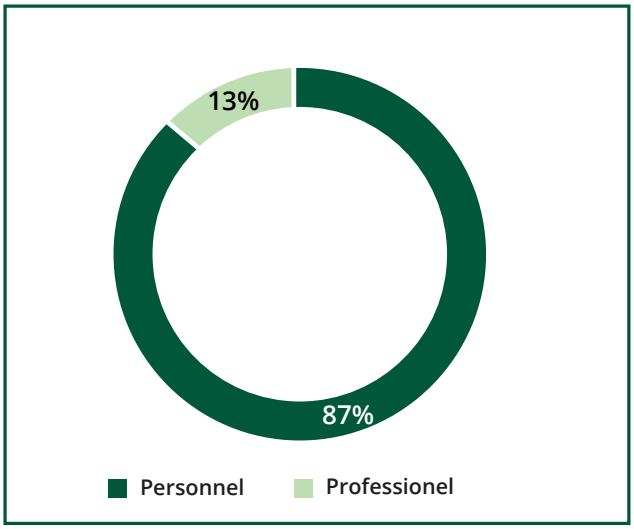
À l'inverse, les passagers au départ de la République du Congo, composés de 65% d'hommes et 35% de femmes, ont transporté un total de 361 millions de F CFA.

V.1.2. Motif de voyage en provenance et à destination du Cameroun

Les voyages à titre personnel ont constitué 77% des passagers arrivant du Cameroun, parmi lesquels 82 % exerçaient une profession libérale. Les voyages à titre professionnel, représentant 23% des passagers à l'arrivée, étaient principalement liés à des missions de travail.

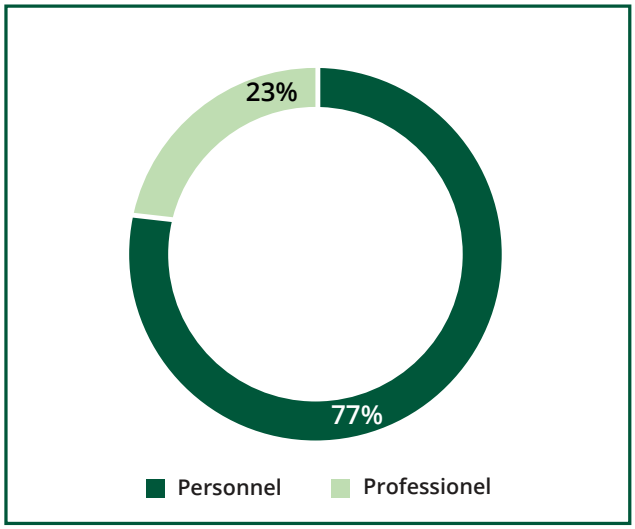
Par ailleurs, 87% des passagers au départ de la frontière de Ntam ont effectué leurs voyages à titre personnel.

Graphique 22: Répartition (%) des passagers à destination du Cameroun, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

Graphique 23: Répartition (%) des passagers en provenance du Cameroun, selon le motif de voyage, au 1er trimestre 2025



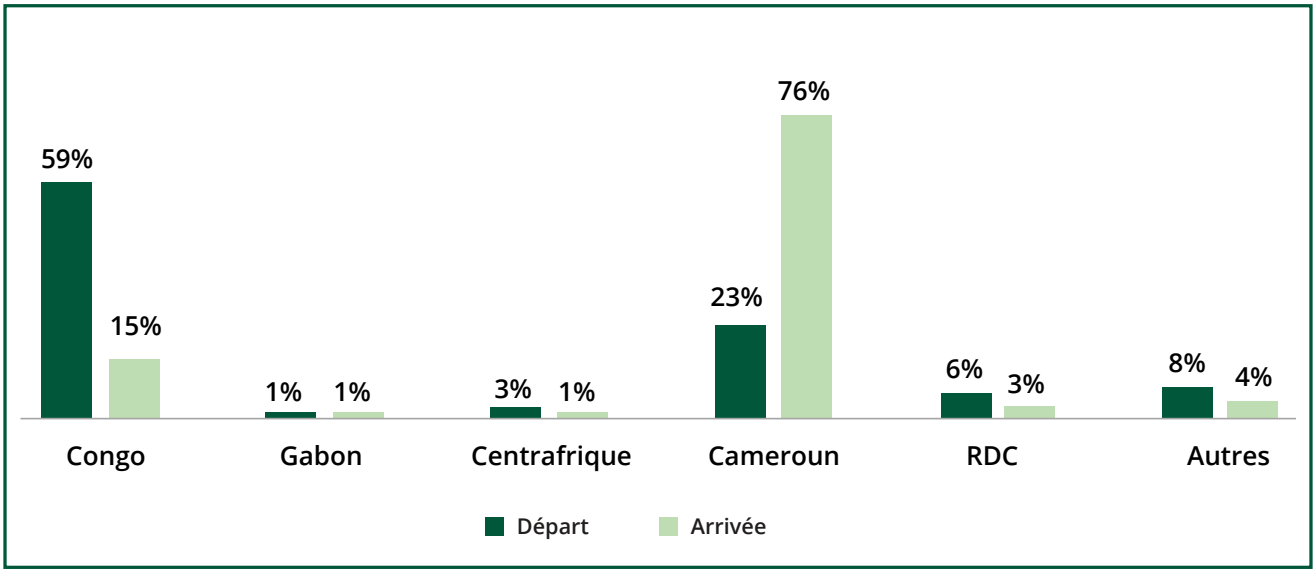
Source : enquête ARTF 2025

V.1.3. Nationalité et résidence des passagers en provenance et à destination du Cameroun

La majorité des passagers traversant la frontière du Cameroun étaient des étrangers venant de divers pays. À l'arrivée, 76% d'entre eux étaient originaires du Cameroun, 15% étaient des Congolais de retour dans leur pays, et 9% provenaient d'autres nationalités.

En revanche, parmi les passagers transportant des devises au départ de cette frontière, les Congolais représentaient la majorité (59%), suivis des Camerounais (23%), des ressortissants de la RDC (6%) et ceux issus d'autres pays (12%).

Graphique 24: Répartition (%) des passagers transportant les devises en provenance et à destination du Cameroun, selon la nationalité, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

V.1.4. Importations et exportations des devises par les voyageurs

Conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018 sur la réglementation des changes au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, les déclarations de fonds pour les voyages à l'intérieur de la CEMAC sont libres et ne sont soumises à aucun seuil minimal.

Au cours du premier trimestre 2025, les passagers arrivant en République du Congo depuis le Cameroun ont transporté 265 millions de F CFA en monnaie locale, auxquels se sont ajoutés 32.000 dollars américains et 18.500 euros en devises étrangères.

Dans le sens inverse, les passagers au départ vers le Cameroun ont transporté 282 millions de F CFA en monnaie locale, ainsi que 92778 dollars américains et 39000 euros. La présence significative de devises hors CEMAC, notamment le dollar américain dans les deux sens de circulation à cette frontière, mérite d'être signalée, dans la mesure où elle témoigne d'une dollarisation partielle des échanges dans cette zone frontalière.

Tableau 6: Répartition des devises à l'entrée et à la sortie du Cameroun (en F CFA), au 1er trimestre 2025

Devise	Entrées	Sorties	Solde
F CFA	265 895 932	282 648 654	-16 752 722
USD	32 000	92 778	-60 778
EURO	18 500	39 000	-20 500

Source : enquête ARTF 2025

V.1.5. Dépenses liées au transport terrestre des passagers à la frontière du Cameroun

Les frais de voyage pour les passagers détenteurs d'un passeport, d'une Carte nationale d'identité (CNI) ou d'un document équivalent, au départ vers le Cameroun, se sont situés entre 25500 et 35000 F CFA. Par contre, les voyageurs en provenance du Cameroun ont dépensé, en moyenne, 30000 F CFA pour leur trajet vers le Congo.

Au total, les dépenses liées aux voyages ont atteint 76 millions de F CFA au départ, contre 46 millions de F CFA à l'arrivée, ce qui dégage un solde positif de 30 millions de F CFA.

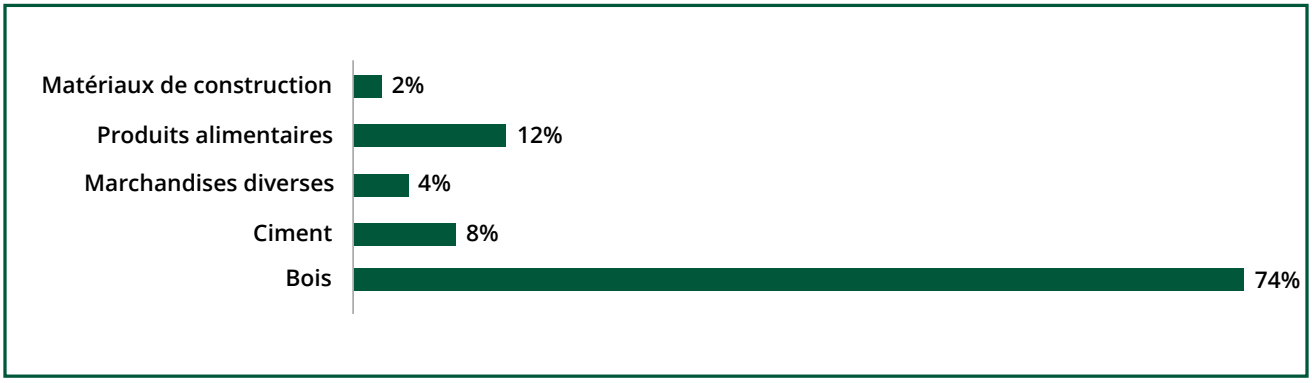
V.2 Commerce transfrontalier informel

V.2.1. Exportations des biens et rapatriement des recettes

À la frontière du Cameroun, les exportations de biens se sont déroulées de manière informelle, principalement par l'intermédiaire de commerçants. Les principaux produits exportés vers le Cameroun étaient le bois (74%), les marchandises diverses (4%), les produits alimentaires (12%), le ciment (8%) et les matériaux de construction (2%).

La valeur totale de ces exportations est estimée à 2,8 milliards F CFA, avec des recettes équivalentes, soit un taux de rapatriement des recettes de 100%.

Graphique 25: Répartition (%) des exportations informelles des biens vers le Cameroun au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

VI. FRONTIÈRE AVEC LE RESTE DU MONDE : AÉROPORTS DE BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

Les aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire ont constitué les principales portes d'entrée et de sortie internationales de la République du Congo, concentrant 78% de l'ensemble des flux de passagers aux frontières. Au premier trimestre 2025, 84546 passagers ont été enregistrés au départ des aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire, pour 234 vols internationaux, tandis que 67146 passagers sont arrivés, pour 423 vols internationaux. Pour assurer ces liaisons, dix-huit compagnies aériennes étrangères ont desservi la République du Congo, durant la période sous revue.

En matière de formalités, les voyageurs étaient soumis aux contrôles de l'immigration et des douanes dans les infrastructures aéroportuaires, avant et après les vols. Tous les passagers, au départ comme à l'arrivée, devaient se munir d'un passeport en cours de validité, accompagné d'un visa pour les nationalités soumises à cette obligation.

L'analyse du lieu de résidence des passagers a indiqué qu'à l'arrivée, 65% étaient des résidents congolais et 35% des non-résidents. Au départ, 59% des passagers étaient des résidents congolais et 31% des non-résidents. Quant aux documents de voyage, tous les passagers, au départ comme à l'arrivée, devaient se munir d'un passeport, accompagné d'un visa, pour certains pays.

VI.1. Migration et mouvements de fonds transfrontaliers informels

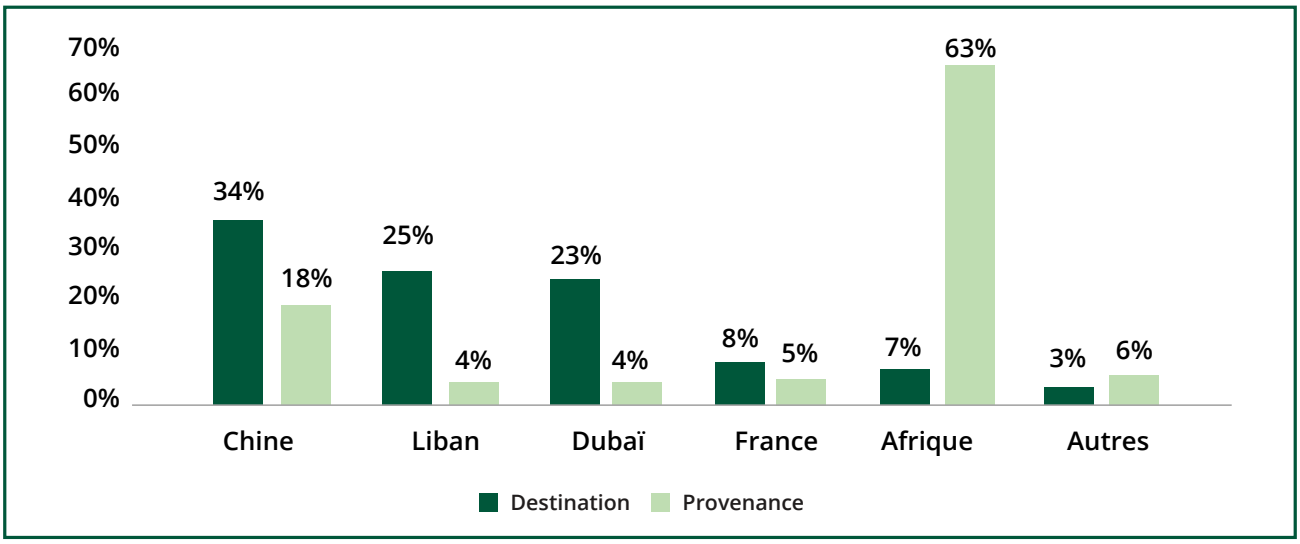
VI.1.1. Genre des voyageurs

Au premier trimestre 2025, les voyageurs en provenance de l'étranger, composés de 35% d'hommes et 65% de femmes, ont transporté un montant total équivalent à 27 milliards de F CFA. En revanche, les passagers au départ de la République du Congo, composés de 43 % d'hommes et 57% de femmes, ont transporté un montant global équivalent à 55 milliards de F CFA.

VI.1.2. Destination des voyageurs transportant des devises

Les passagers transportant des devises à la sortie des aéroports du Congo se sont dirigés vers 51 destinations différentes, les principales étant la Chine (34%), le Liban (25%), les Émirats arabes unis – Dubaï (23%) et la France (8%). Inversement, les passagers arrivant avec des devises provenaient, majoritairement, des pays africains (63%), suivis de la Chine (18%), de la France (5%), de Dubaï (4%) et du Liban (4%).

Graphique 26: Répartition (%) des passagers transportant les devises, selon les principaux lieux de provenance et de destination de voyage, au 1er trimestre 2025



Source : DGDDI

VI.1.3. Importations et exportations des devises par les voyageurs

L'analyse des déclarations de fonds réalisée aux aéroports du Congo, conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018, relatif à la réglementation des changes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), montre que 8% des voyageurs ont déclaré transporter un montant inférieur à 5 millions de F CFA, 20% ont déclaré un montant supérieur à ce seuil réglementaire, tandis que 72% n'ont effectué aucune déclaration. Cette dernière proportion, bien qu'en partie attribuable au transport de montants inférieurs au seuil réglementaire, mérite une attention particulière, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A la sortie des aéroports, les fonds transportés par les voyageurs au cours des trois premiers mois de 2025 se sont élevés à l'équivalent de 55 milliards de F CFA, dont 60% à l'aéroport de Brazzaville et 40 % à celui de Pointe-Noire. À l'arrivée, les déclarations ont porté sur un montant équivalant à 27,4 milliards de F CFA, répartis à hauteur de 93% pour Brazzaville et 7% pour Pointe-Noire.

Tableau 7 : Répartition des devises transportées par les voyageurs aux aéroports du Congo, au 1er trimestre 2025 (converties en F CFA)

Période	Entrée	Sortie	Solde
Brazzaville	25 436 776 874	32 991 655 748	-7 554 878 874
Pointe-Noire	2 045 227 987	22 095 092 036	-20 049 864 049
Total	27 482 004 861	55 086 747 784	-27 604 742 923

Source : DGDDI

VI.1.4. Importations et exportations des devises par les entreprises

L'analyse des déclarations de fonds des entreprises aux aéroports du Congo indique qu'au cours des trois premiers mois de 2025, les sociétés de transport logistique ont acheminé, à la sortie des frontières aériennes, l'équivalent de 2 milliards de F CFA, dont 27% via l'aéroport de Brazzaville et 73% via l'aéroport de Pointe-Noire. À l'inverse, l'arrivée sur le territoire national par voie aérienne a représenté un total de 84 milliards de F CFA, répartis à hauteur de 81% à Brazzaville et 19% à Pointe-Noire. La majorité de ces devises appartenaient aux banques.

Tableau 8 : Devises transportées par les entreprises aux aéroports du Congo, au 1er trimestre 2025 (converties en F CFA)

Période	Entrée	Sortie	Solde
Brazzaville	662 757 507	68 587 549 927	-67 924 792 420
Pointe Noire	1 791 899 926	16 088 437 637	-14 296 537 711
Total	2 454 657 433	84 675 987 564	-82 221 330 131

Source : DGDDI

VI.1.5. Dépenses liées au transport aérien

Les coûts des voyages en avion dépendent de plusieurs facteurs, notamment le type de billet, le moment de l'achat, le volume des bagages et la destination du passager. Au cours de la période sous revue, les recettes totales des compagnies aériennes ont atteint 12 milliards de F CFA.

VII. FRONTIÈRE AVEC LE RESTE DU MONDE : PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Le Port autonome de Pointe-Noire constitue le principal port de la République du Congo et l'un des plus importants d'Afrique centrale, pour le transit des marchandises.

Au premier trimestre 2025, 54 membres d'équipage et 234 navires ont été enregistrés au départ du port et à destination de divers pays. À l'arrivée, 88 membres d'équipage et 332 navires ont été recensés au même port.

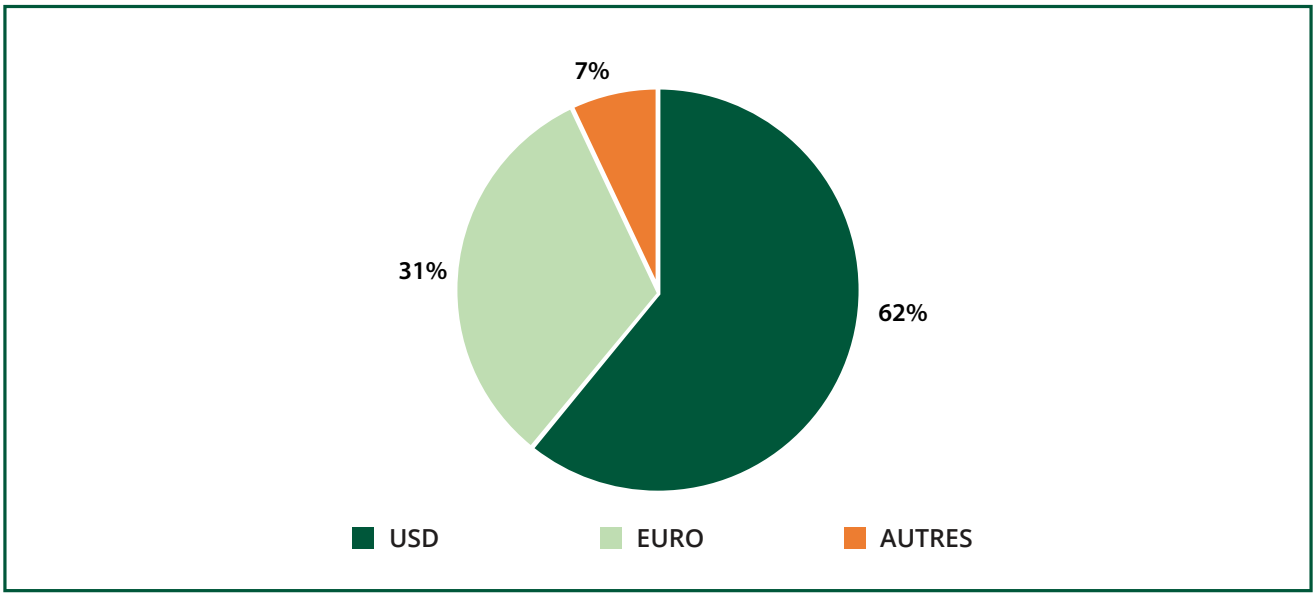
En matière de formalités, les armateurs, consignataires et membres d'équipage étaient soumis aux contrôles douaniers, dans les infrastructures portuaires, tant à l'embarquement qu'au débarquement. Les marchandises transitant par le port étaient, majoritairement, constituées de produits pétroliers (77,1%), suivies des marchandises diverses (10,6%), des matériaux de construction (5,1%), des produits alimentaires (5%), du bois (2%) et du ciment (0,2%).

Le rapatriement des recettes générées par ces exportations s'est effectué exclusivement par voie bancaire, conformément au Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

VII.1. Devises transportées par les entreprises à bord des navires

Les devises transportées par les entreprises à la sortie du Port autonome de Pointe-Noire ont atteint 21 milliards de F CFA, contre 32 milliards de F CFA à l'arrivée. Ces fonds, utilisés par les banques et autres institutions financières pour alimenter les opérations de change manuel, étaient majoritairement constitués de dollars américains (62%) et d'euros (31%). Les 7% restants étaient répartis entre d'autres devises étrangères.

Graphique 27: Répartition des devises transportées par voie maritime, au 1er trimestre 2025



Source : DGDDI

VII.2. Dépenses d'avitaillement maritime

L'avitaillement maritime correspond à l'ensemble des opérations visant à approvisionner les navires, lorsqu'ils se trouvent au port ou au mouillage, afin de leur fournir tout le nécessaire pour poursuivre leur voyage en toute sécurité et autonomie.

Au Port autonome de Pointe-Noire, ces opérations d'avitaillement sont prises en charge par les armateurs et leurs consignataires ou représentants sur le terrain. Au cours de la période sous revue, les dépenses liées à l'avitaillement des navires se sont élevées à 231 milliards de F CFA.

ENQUÊTES SPÉCIFIQUES SUR LES MOUVEMENTS DE FONDS TRANSFRONTALIERS FORMELS

I. ENQUETE SUR LES ENVOIS DE FONDS DE LA DIASPORA CONGOLAISE

Les envois de fonds de la diaspora, également appelés remises migratoires, correspondent aux transferts d'argent effectués par les migrants, au bénéfice de leurs familles et proches restés dans leur pays d'origine. Ces flux financiers jouent un rôle économique majeur : au fil du temps, ils sont devenus la principale source de financement externe pour de nombreux pays en développement, surpassant à la fois l'aide publique au développement et les Investissements directs étrangers (IDE). Ils soutiennent l'économie locale, en permettant de couvrir des dépenses essentielles, et en stimulant la consommation intérieure.

Les effets des envois de fonds se manifestent à la fois au niveau macroéconomique et microéconomique :

Au plan macroéconomique, ils peuvent :

- constituer une source importante de devises étrangères ;
- améliorer la notation de solvabilité d'un pays, facilitant ainsi son accès aux marchés financiers internationaux ;
- favoriser le développement du secteur financier, lorsque les conditions institutionnelles et réglementaires sont réunies, contribuant ainsi à la croissance économique.

Au plan microéconomique, ils peuvent :

- constituer une source de financement relativement stable et contracyclique pour les ménages bénéficiaires, notamment en période de crise économique ;
- contribuer à la réduction de la pauvreté, en améliorant le niveau de vie et le bien-être des ménages ;
- encourager l'initiation d'activités économiques et d'investissements, en stimulant la demande de biens et de services dans les pays d'origine.

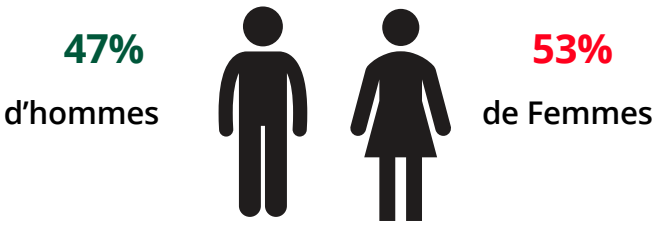
Dans le cadre de la présente enquête, les informations collectées sur les envois de fonds des Congolais résidant à l'étranger ont permis d'évaluer leur contribution à l'Économie congolaise, au cours du premier trimestre 2025.

I.1. Profil des expéditeurs et bénéficiaires de fonds

L'analyse des données recueillies montre que, parmi les Congolais résidant à l'étranger qui ont envoyé des fonds vers leur pays d'origine, 47% étaient des hommes et 53% des femmes, principalement des travailleurs temporaires ou permanents.

Du côté des bénéficiaires des envois de fonds, la majorité étaient des femmes (56%), contre 44% d'hommes, la plupart entretenant un lien de parenté directe avec les expéditeurs.

Genre des Congolais de l'étranger

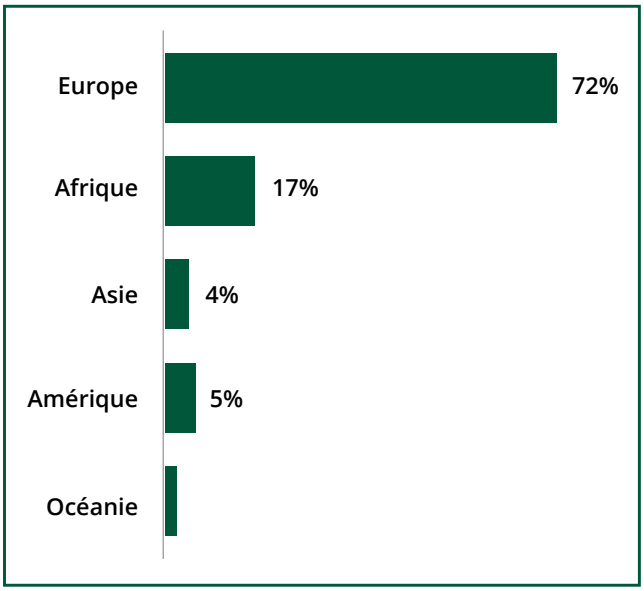


I.2. Provenance des envois des fonds effectués par les Congolais de l'étranger

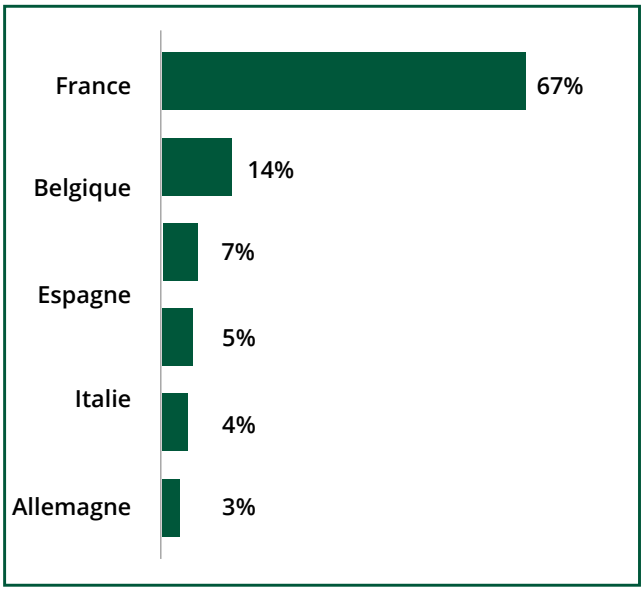
Les envois de fonds des Congolais de la diaspora vers leur pays d'origine ont enregistré une baisse de 5 % au premier trimestre 2025, en glissement annuel. Ils se sont établis à 10,6 milliards de F CFA.

Ces fonds provenaient, majoritairement, de l'Europe (72%), suivie de l'Afrique (17%), de l'Asie (4%), des Amériques (5%) et de l'Océanie (2%). Les principaux pays émetteurs de ces fonds étaient la France (67%), la Belgique (14%), l'Espagne (7%), l'Italie (5%), l'Allemagne (4%) et d'autres pays (3%).

Graphique 28: Répartition (%) des envois de fonds de la diaspora congolaise, selon la zone de provenance, et principaux pays émetteurs, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025



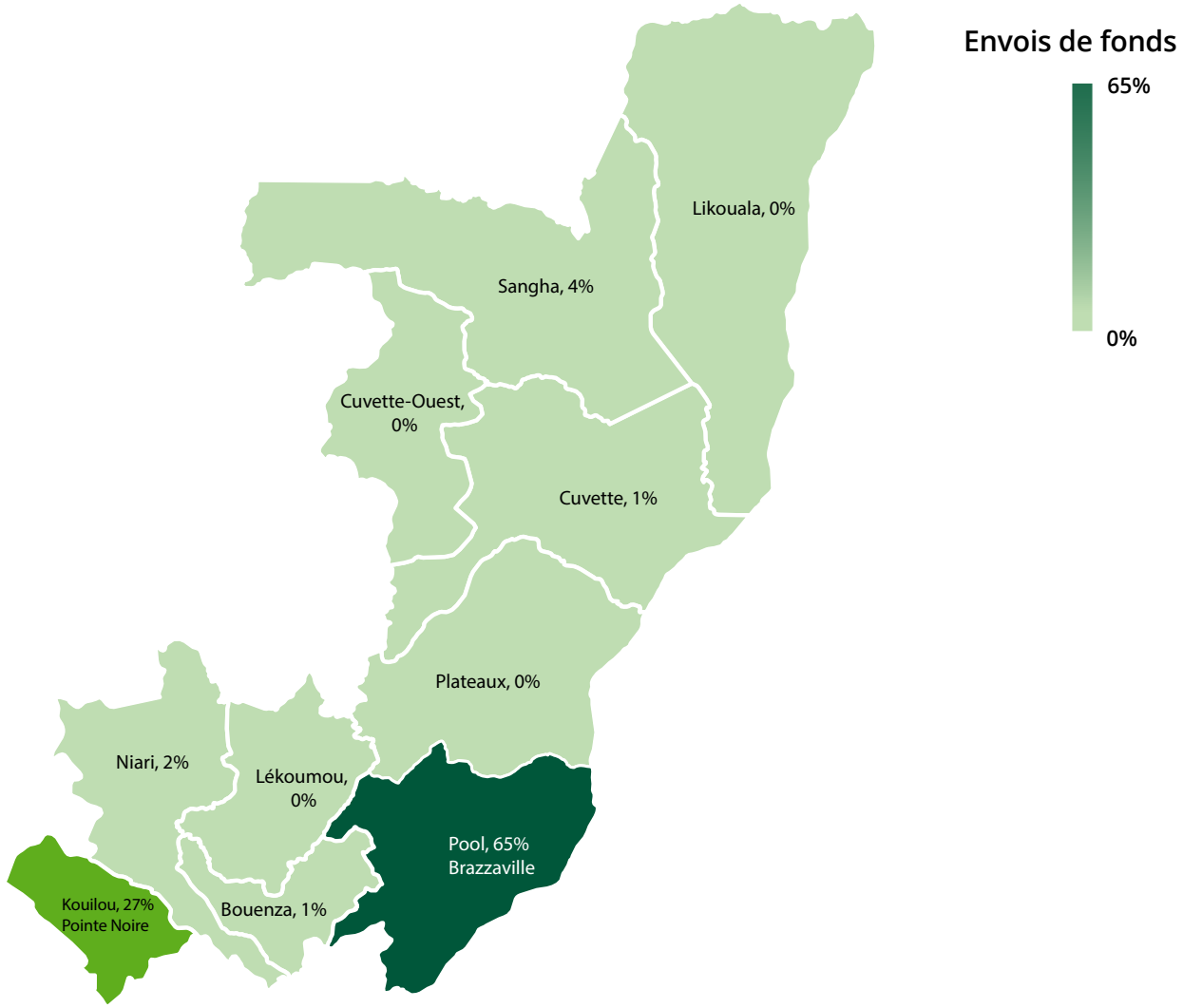
Source : enquête ARTF 2025

I.3. Destination des envois des fonds effectués par la diaspora congolaise vers la République du Congo

Les transferts de fonds de la diaspora congolaise ont été, majoritairement, orientés vers les zones à forte densité de population. En effet, 92% de ces fonds ont été reçus par des bénéficiaires résidant dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, tandis que seulement 3% ont été dirigés vers les autres zones.

Cette concentration s'explique par plusieurs facteurs démographiques liés à l'inclusion financière. Les populations rurales continuent de subir les effets des dynamiques migratoires et présentent un taux de pauvreté plus élevé.

Graphique 29: Destination des envois de fonds de la diaspora congolaise, au 1er trimestre 2025



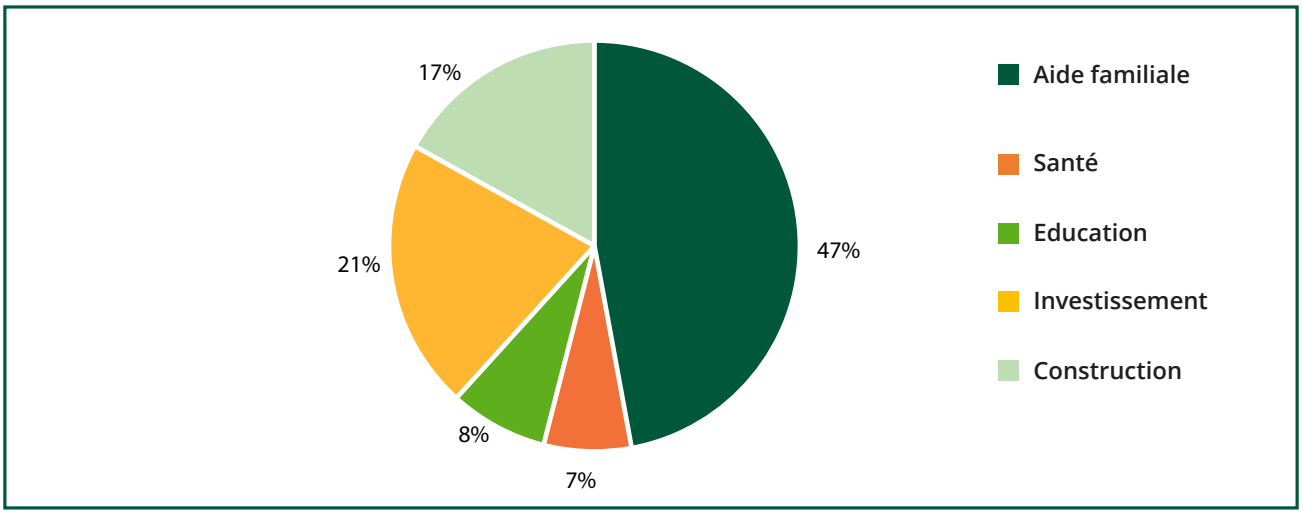
Source : enquête ARTF 2025

I.4. Motif d'envois de fonds des Congolais de l'étranger

L'analyse des données sur les envois de fonds des Congolais de l'étranger révèle que la majorité de ces transferts étaient destinés à l'aide familiale, représentant 47% de l'ensemble des remises.

Ils sont suivis par les transferts consacrés aux projets d'investissement et d'entrepreneuriat (21%), aux dépenses liées à la construction et à l'acquisition de biens immobiliers (17%), aux frais scolaires et universitaires (8%) et aux dépenses de santé (7%).

Graphique 30: Répartition (%) des envois de fonds, selon le motif d'envoi, au 1er trimestre 2025



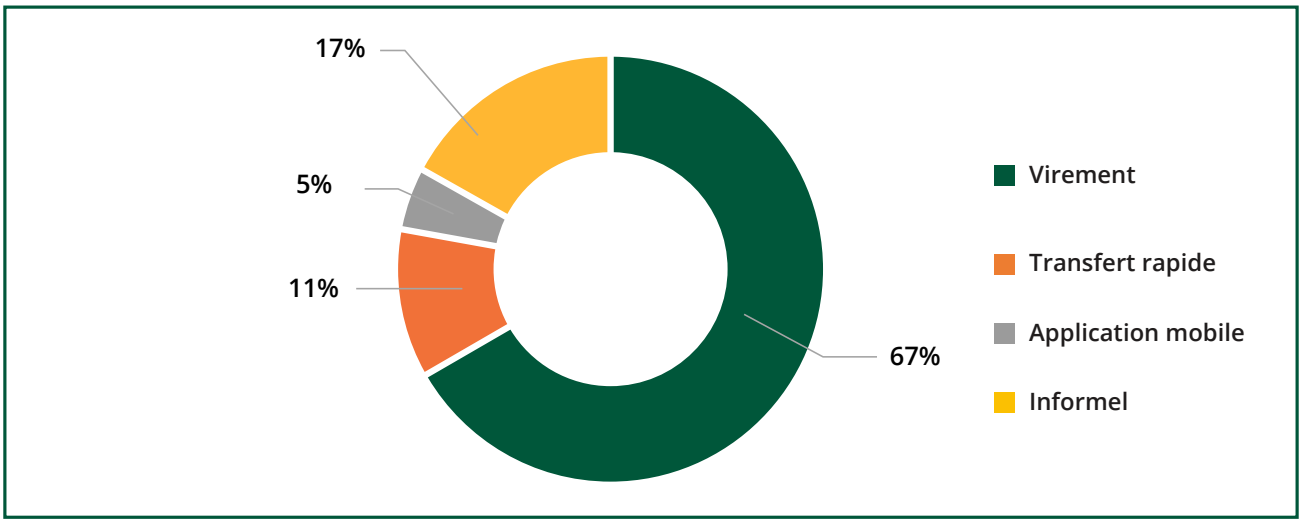
Source : enquête ARTF 2025

I.5. Canaux utilisés par la diaspora congolaise pour effectuer les envois de fonds

Pour transférer de l'argent vers son pays d'origine, la diaspora congolaise a privilégié majoritairement le canal bancaire, notamment les virements de compte à compte, qui ont représenté 67% des transferts, grâce au fort taux de bancarisation dans les pays d'envoi. En dehors du canal bancaire, 11% des envois sont passés par des plateformes de transfert rapide, telles que Western Union et MoneyGram, tandis que 5% ont utilisé des applications mobiles, comme Wave, Orange Money ou TapTap Send.

Il convient de souligner que 17% des transferts ont été effectués via des canaux informels, notamment le système hawala et le transport de devises par les voyageurs.

Graphique 31: Répartition (%) des envois de fonds, selon le motif d'envois, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

I.6. Coût des transferts de fonds effectués par les Congolais de l'étranger

Le choix du canal de transfert de fonds par la diaspora congolaise est principalement dicté par le coût de la transaction. Ainsi, bien que le virement bancaire soit le canal le plus utilisé, il reste le plus onéreux, avec des frais allant de 9 à 12% du montant transféré. Le virement bancaire est suivi par les services de transfert rapide, dont les frais varient entre 6 et 9%, puis les applications mobiles (4 à 5%) et, enfin, par les canaux informels, dont les coûts sont compris entre 1 et 3%.

Cependant, malgré leur moindre coût, les transferts via les canaux informels présentent des risques non négligeables, en termes de sécurité et de traçabilité.

II. ENQUETE SUR L'ACTIVITÉ DU CHANGE MANUEL LORS DES VOYAGES

L'activité de change manuel désigne les opérations d'achat et de vente de devises, effectuées en espèces, principalement par les voyageurs et les opérateurs de change, en dehors ou en complément du circuit bancaire formel. En République du Congo, cette activité est particulièrement observable dans les zones à forte mobilité transfrontalière.

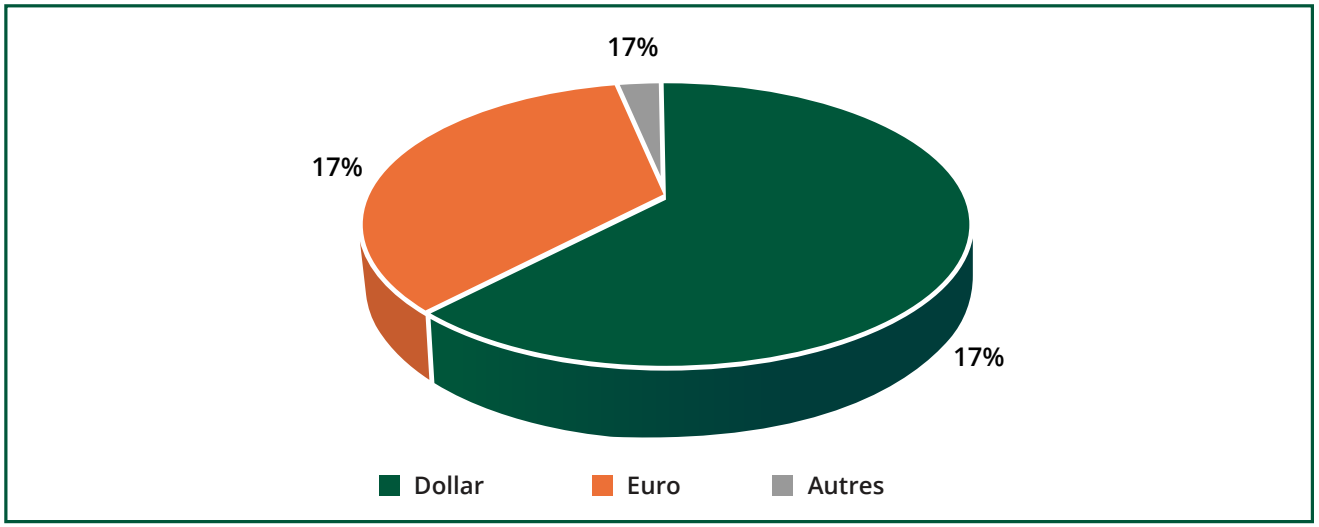
Cette activité répond, essentiellement, aux besoins immédiats en devises des voyageurs et des petits commerçants. Elle est pratiquée aussi bien par des opérateurs agréés que par des acteurs informels, ces derniers jouant un rôle non négligeable dans la fluidité des échanges, malgré les risques auxquels ils sont exposés.

II.1. Vente des devises à la clientèle

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, l'allocation des devises aux voyageurs s'effectue en espèces, par virement de fonds, par carte bancaire ou carte prépayée. Elle est plafonnée, tous moyens de paiement confondus, à la contrevaleur de 5 millions de F CFA par personne et par voyage.

Au cours du premier trimestre 2025, les voyageurs ont acquis un montant total de devises équivalant à 2,4 milliards de F CFA, tandis que les ventes de devises à la clientèle se sont élevées à 489 millions de F CFA. Les devises les plus utilisées étaient l'euro (62%), le dollar américain (35%) et les autres devises (3%).

Graphique 32: Répartition (%) des ventes de devises à la clientèle, au 1er trimestre 2025



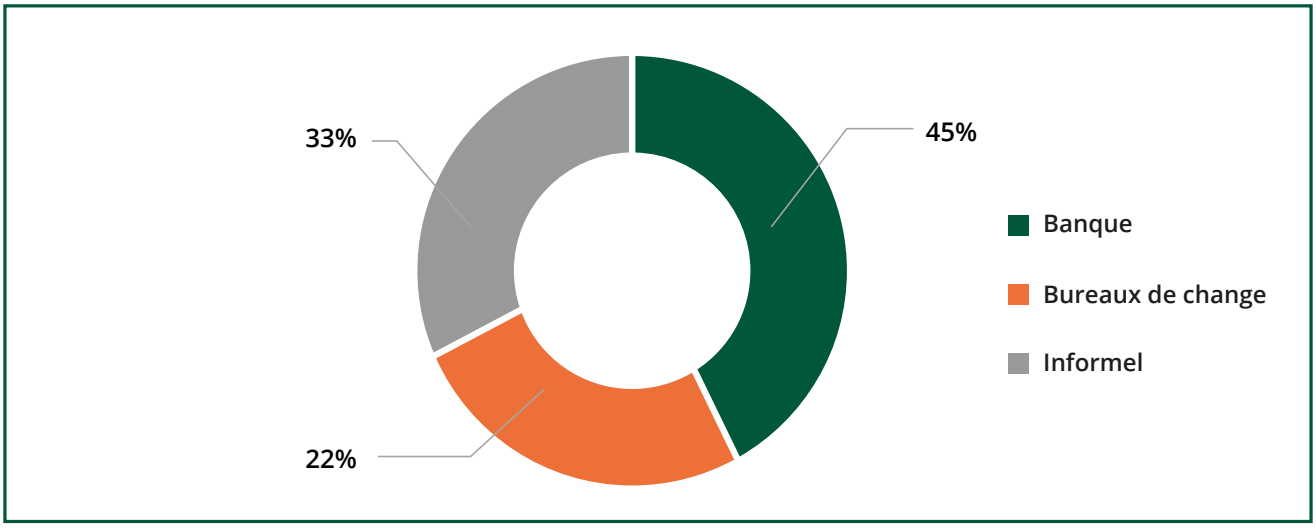
Source : enquête ARTF 2025

II.2. Canaux d'acquisition des devises par les voyageurs

Conformément à l'article n°82 de la réglementation des changes, l'achat et la vente de devises à la clientèle sont assurés par les établissements de crédit, lesquels peuvent accorder des sous-délégations à certaines entités, telles que les hôtels, les agences de voyages, les boutiques d'aéroports et les casinos qui, du fait de leurs activités, reçoivent des paiements en devises de la part des voyageurs étrangers.

Au cours du premier trimestre 2025, les voyageurs ont utilisé les banques (45%), les bureaux de change (22%), les cambistes ou opérateurs de change manuel informels (33%), pour leurs transactions de devises.

Graphique 33: Répartition (%) des canaux d'acquisition des devises, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

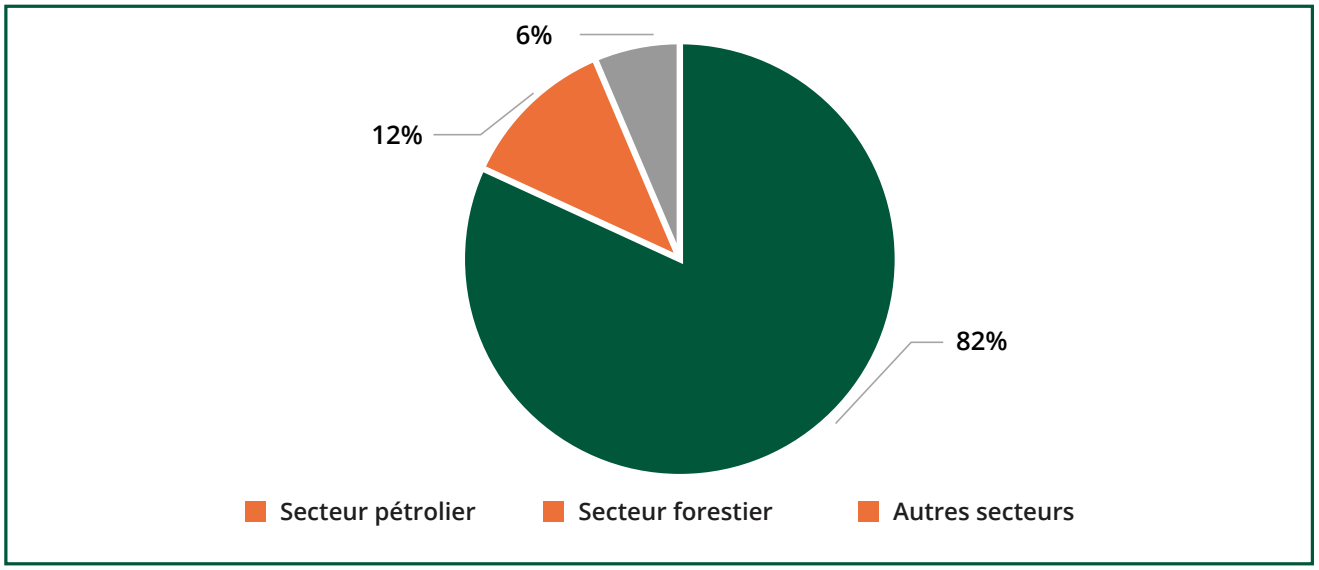
III. ENQUETE SUR LE RAPATRIEMENT DES RECETTES D'EXPORTATION DES BIENS

Le suivi du rapatriement des recettes d'exportation des biens consiste à vérifier que les revenus générés par les ventes à l'étranger sont effectivement transférés et crédités sur les comptes bancaires des exportateurs dans leur pays, conformément à la réglementation des changes.

III.1. Ventes à l'exportation des biens

Au premier trimestre 2025, la valeur des exportations des biens a été estimée à 1123 milliard de F CFA. Ces exportations étaient majoritairement dominées par le secteur pétrolier (82%), suivi du secteur forestier (12%) et des autres secteurs (6%).

Graphique 34: Répartition (%) des exportations de biens, au 1er trimestre 2025



Source : enquête ARTF 2025

III.2. Rapatriement des recettes d'exportation des biens

Le rapatriement des recettes d'exportation des biens, tous secteurs confondus, a atteint 730 millions de F CFA, soit un taux de rapatriement de 65%. Cette situation s'explique, principalement, par les difficultés d'accostage des navires aux ports de Pointe-Noire (Congo) et de Douala (Cameroun), principaux points d'embarquement des marchandises transitant par les frontières.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout montant d'exportation des biens non rapatrié dans un délai de 150 jours est passible d'une pénalité équivalant à 10% du montant concerné.

PERSPECTIVES

Au regard des constats précédents, il apparaît impérieux de renforcer les mécanismes de collecte, de traitement et de suivi des données relatives aux mouvements de passagers et de fonds aux frontières. Cette action permettra d'améliorer la traçabilité des flux financiers et de renforcer la veille économique et sécuritaire.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. renforcer la sensibilisation à la réglementation de change, en menant des campagnes de communication ciblées auprès des voyageurs et des transporteurs, sur les obligations de déclaration de devises, les seuils réglementaires, ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect ;
2. moderniser les outils de traitement et de suivi des données, en procédant à l'informatisation des services de collecte de données aux frontières, et en mettant en place un système numérique centralisé permettant de suivre, en temps réel, les flux de personnes et de capitaux ;
3. impliquer davantage la diaspora congolaise, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques incitatives visant à impliquer activement la diaspora dans les initiatives de développement national, à travers des canaux formels de transferts de fonds, des investissements productifs, et des partenariats économiques durables.

CONCLUSION

Le présent rapport sur les mouvements de fonds transfrontaliers au premier trimestre 2025 constitue un instrument de connaissance et de suivi des flux financiers aux frontières de la République du Congo, contribuant à l'élaboration de la balance des paiements et au renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les résultats enregistrés au cours de cette période révèlent une asymétrie marquée des flux de devises aux frontières nationales. Les sorties de fonds, portées par 107757 voyageurs, se sont établies à 163 milliards de F CFA, contre 62 milliards F CFA déclarés à l'entrée par 83887 passagers, dégageant un solde déficitaire de 101 milliards de F CFA. Cette dynamique, dominée à 82 % par le dollar américain, a impacté directement le compte financier de la balance des paiements, et appelle une vigilance accrue des autorités monétaires. La frontière avec la République Démocratique du Congo (RDC) est demeurée, de loin, la plus fréquentée, concentrant 84 % de l'ensemble des flux de passagers aux frontières terrestres et fluviales.

Sur le plan du commerce transfrontalier, les exportations informelles de biens ont atteint 16 milliards de F CFA, intégralement rapatriés sur le territoire national, mais exclusivement par des canaux informels et en espèces, en violation des dispositions du Règlement n°02/UMAC/CEMAC du 21 décembre 2018, qui impose le recours au système bancaire agréé pour tout rapatriement de recettes d'exportation. Les exportations du secteur formel, quant à elles, ont atteint 1123 milliards de F CFA, dont seulement 65 % des recettes ont été effectivement rapatriées dans les délais réglementaires, laissant près de 393 milliards de F CFA en dehors des circuits officiels, avec les risques de pénalités et de déséquilibres de la balance des paiements que cela implique.

S'agissant des envois de fonds de la diaspora congolaise, le montant reçu au cours du premier trimestre 2025 s'est établi à 10,6 milliards de F CFA, en recul de 5 % par rapport au premier trimestre 2024. Ces transferts, majoritairement en provenance d'Europe, en général, et de la France, en particulier, sont restés orientés vers les besoins immédiats des ménages, l'aide familiale représentant, à elle seule, 47 % des motifs d'envoi. Le recours, encore significatif, aux canaux informels, qui ont concentré 17 % des transferts, malgré des coûts de transaction inférieurs à ceux des circuits bancaires, traduit des obstacles persistants à la bancarisation de ces flux, et mérite une attention particulière des autorités de régulation.

Sur le plan de la conformité réglementaire, si 85 % des passagers ont déclaré transporter moins de 5 millions de F CFA — seuil applicable aux voyages hors CEMAC —, le taux de non-déclarations observé aux aéroports, qui a atteint 72 % des voyageurs, constitue un signal préoccupant que le dispositif de contrôle aux frontières aéroportuaires doit impérativement lancer. Par ailleurs, les flux informels documentés aux frontières terrestres et fluviales, notamment aux postes de Tchiamba Nzassi et du Beach de Brazzaville, dont les montants ont atteint des niveaux significatifs sans traçabilité documentaire, représentent un risque réel en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Au regard de l'ensemble de ces constats, trois priorités s'imposent pour les prochaines éditions de ce rapport et pour le renforcement du dispositif de régulation. Premièrement, l'amélioration de la couverture et de la fiabilité des données collectées aux frontières, notamment par l'informatisation des postes de collecte et le renforcement des effectifs déployés. Deuxièmement, le renforcement des contrôles aux frontières aéroportuaires et la sensibilisation des voyageurs aux obligations déclaratives en vigueur. Troisièmement, l'encadrement progressif et l'orientation des flux commerciaux informels vers les circuits bancaires officiels, en concertation avec les administrations douanières, l'ANIF et les établissements de crédit présents dans les zones frontalières concernées.

Ces résultats, bien qu'appelés à être affinés au fil des éditions successives, confirment la pertinence et la nécessité de ce dispositif trimestriel de suivi des mouvements de fonds transfrontaliers, comme outil au service de la régulation financière et de la transparence économique de la République du Congo.

ANNEXES

Tableau 9: Répartition du nombre de passagers au départ pour Kinshasa, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Allemande	-	7	7
Américaine	27	53	80
Angolaise	10	11	21
Australienne	2	2	4
Bangladaise	-	5	5
Belge	24	34	58
Béninoise	10	39	49
Brésilienne	1	7	8
Britannique	3	5	8
Burkinabé	5	15	20
Burundaise	1	2	3
Camerounaise	183	318	501
Canadienne	5	11	16
Centrafricaine	27	21	48
Chinoise	24	130	154
Djiboutienne	-	1	1
Dominicaine	-	1	1
Égyptienne	4	21	25
Équato-guinéenne	-	1	1
Espagnole	-	1	1
Ethiopienne	1	-	1

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Française	69	88	157
Gabonaise	25	34	59
Gambienne	-	3	3
Ghanéenne	-	4	4
Grecque	2	-	2
Guinéenne	2	24	26
Indienne	6	44	50
Irlandaise	1	1	2
Italienne	4	15	19
Ivoirienne	19	52	71
Japonaise	2	3	5
Jordanienne	-	1	1
Kazakh	-	2	2
Kenyane	5	9	14
Libanaise	2	72	74
Libérienne	-	2	2
Malawite	-	1	1
Malgache	1	2	3
Malienne	27	146	173
Marocaine	1	4	5
Martiniquaise	-	2	2
Mauricienne	1		1
Mauritanienne	1	23	24
Néerlandaise	-	1	1
Néerlandaise	1	1	2

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Népalaise	-	1	1
Nigériane	4	25	29
Nigérienne	1	3	4
Ougandaise	3	3	6
Pakistanaise	-	9	9
Péruvienne	1	-	1
Polonaise	2	--	2
Portugaise	-	1	1
Qatari	2	1	3
Congolaise (République du Congo)	2 551	2 655	5 206
Russe	1	11	12
Rwandaise	5	6	11
Saoudienne	-	1	1
Sénégalaise	12	34	46
Sierra-léonaise	1	1	2
Somalienne	-	1	1
Soudanaise	-	2	2
Sud-africaine	2	7	9
Sud-coréenne		2	2
Suisse	4	4	8
Syrienne	-	6	6
Taïwanaise	-	1	1
Tanzanienne	-	1	1
Tchadienne	9	49	58
Thaïlandaise	-	2	2

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Togolaise	7	10	17
Tunisienne	1	7	8
Turque	3	15	18
Vietnamienne	2	8	10
Zambienne	-	3	3
Zimbabwéenne	3	1	4
Total	6 612	6 881	13 493

Source : enquête ARTF 2025

Tableau 10: Répartition du nombre de passagers à l'arrivée de la RDC, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Algérienne	-	1	1
Allemande	3	15	18
Américaine	30	53	83
Anglaise	1	5	6
Angolaise	8	9	17
Argentine	1	1	2
Autrichienne	-	5	5
Bangladaise	1	14	15
Belge	37	39	76
Béninoise	18	42	60
Brésilienne	-	8	8
Britannique	9	18	27
Burkinabé	5	18	23

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Burundaise	5	4	9
Camerounaise	205	365	570
Canadienne	9	11	20
Centrafricaine	20	34	54
Chinoise	18	137	155
Egyptienne	-	16	16
Equato-Guinéenne	1	-	1
Espagnole	1	6	7
Ethiopienne	1	3	4
Française	78	84	162
Gabonaise	32	46	78
Gambienne	1	9	10
Ghanéenne	-	3	3
Guinéenne	5	24	29
Haïtienne	-	3	3
Indienne	3	48	51
Irlandaise	2	1	3
Italienne	2	8	10
Ivoirienne	17	53	70
Jamaïcaine	1	-	1
Japonaise	2	3	5
Jordanienne	-	1	1
Kazak	-	2	2
Kenyane	4	13	17
Libanaise	10	94	104

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Libérienne	-	1	1
Luxembourgeoise	1	-	1
Malawite	-	1	1
Malgache	2	2	4
Malienne	28	140	168
Marocaine	-	5	5
Martiniquaise	-	2	2
Mauricienne	-	4	4
Mauritanienne	4	15	19
Namibienne		1	1
Néerlandaise	2	2	4
Nigériane	5	12	17
Nigérienne	3	3	6
Norvégienne		1	1
Ougandaise	1	2	3
Pakistanaise		13	13
Polonaise	1	-	1
Portugaise		1	1
Congolaise (RC)	2 052	2 135	4 187
Congolaise (RDC)	3 706	3 857	7 563
Roumaine	1	1	2
Russe	4	12	16
Rwandaise	7	3	10
Sénégalaise	15	38	53
Slovaque	-[2]	1	1

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Soudanaise	1	1	2
Sud-africaine	10	3	13
Sud-coréenne	1	2	3
Suédoise	2	-	2
Suisse	9	6	15
Syrienne	1	5	6
Tanzanienne	2	1	3
Tchadienne	14	28	42
Togolaise	7	8	15
Tunisienne	2	14	16
Turque	2	13	15
Ukrainienne	1	2	3
Vietnamienne	1	10	11
Yéménite	-	1	1
Zambienne	1	3	4
Zimbabwéenne	1	2	3
Total général	5 695	5 927	11 622

Tableau 11: Répartition du nombre de passagers à l'arrivée du Cabinda, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Angolaise	313	294	607
Allemande	1	10	11
Australienne	1	3	4
Autrichienne	1	3	4

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Belge	0	2	2
Britannique	0	4	4
Congolaise	272	258	530
Camerounaise	3	4	7
Chinoise	13	14	27
Egyptienne	0	2	2
Erythréenne	6	3	9
Française	15	18	33
Gabonaise	0	1	1
Guinéenne	0	2	2
Indienne	0	2	2
Italienne	2	2	4
Mauritanienne	6	8	14
Malienne	6	6	12
Polonaise	0	3	3
Portugaise	9	9	18
Russe	8	3	11
Sénégalaise	0	3	3
Suisse	8	3	11
Sud-Africaine	0	3	3
Ukrainienne	0	3	3
Vénézuélienne	0	3	3
Total	664	666	1330

Source : enquête ARTF 2025

Tableau 12: Répartition du nombre de passagers au départ pour le Cabinda, par nationalité, selon le genre, au 1er trimestre 2025

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Angolaise	316	309	625
Allemande	0	1	1
Australienne	0	1	1
Autrichienne	1	0	1
Congolaise (RC)	277	274	551
Camerounaise	3	1	4
Chinoise	15	15	30
Egyptienne	3	0	3
Erythréenne	3	0	3
Française	12	13	25
Gabonaise	2	2	4
Guinéenne	3	1	4
Indienne	4	0	4
Italienne	0	0	0
Libanaise	12	0	12
Mauritanienne	8	0	8
Polonaise	3	0	3
Portugaise	6	6	12
Congolaise (RDC)	3	0	3
Russe	2	0	2
Sierra leone	3	0	3
Vénézuélienne	3	0	3
Total	679	623	1302

Source : enquête ARTF 2025

ÉQUIPE DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT

Coordination

- Basile Jean Claude BAZEBI

Supervision

- Philippe NGOMA

Contrôle et suivi

- Aimée Mémé KIBAMBA
- Astrid Eva DIMI

Responsables des unités aux frontières

- Vinel BATCHI-BOUYOU
- Jonathan MASSAMBA DEBAT

Agents de collecte des données

- Cedric ATSOUAYA
- Germaine LEMBA
- Arvy BAHOUKA DEBAT
- Rose Samia MIKANOU
- Fremma MBALOULA
- Gilles Christ NKUKA
- Duc TCHICAYA
- MBOUBI NDOULOU
- Franci BABINDAMANA
- Herman MABICKA
- Yannick BISSILA
- Christian BOKILO
- Andrea ATTY BAYEBA
- Shana GANAO
- Francois OCKANDJI
- Ben GANTSIO
- Roger LOCKO
- Exaucé OYOUA
- MBOUBI MPWOU
- Regis ONDAYE
- Eden MOBELEZY
- Asaph MONKA
- Exaucé OYOUA
- Leonard EDOUNGATSIO
- DIMI NGATSE Sabrina
- Pavel IWANGA
- Agnès MOASSIPOSSO
- Magalie OTABA
- Benila OKIENE
- Nesthephie FOULA

REDACTION

Rédacteur en chef

- Vinel BATCHI-BOUYOU

Equipe de Rédaction

- Aimée Mémé KIBAMBA
- Tony ONDON
- Rose Samia MIKANOU
- Andréa ATTY BAYEBA

Équipe de relecture

- Tony ONDON
- Astrid Eva DIMI
- Jonathan MASSAMBA DEBAT
- Estelle Junior BOUBOUTOU
- Jeannette PACKA KYH
- Franci BABINDAMANA
- Arvy BAHOUKA DEBAT
- Andréa ATTY BAYEBA
- Service communication
- Direction départementale de Pointe-Noire
- Direction départementale de la Sangha
- Direction départementale du Niari

COMITÉ DE VALIDATION

Banque des Etats de l'Afrique Centrale

- Fyce NKOUD MONGO, Représentant du service de la balance des paiements

Ministère des Finances, du Budget et Portefeuille Public

- Darnel KOUA, Attaché du Ministre des Finances, du Budget et Portefeuille Public

Direction Générale de l'Economie

- Amed Stown BORGIA, Directeur des Etudes et des prévisions
- Bien Aimée DIAMONEKA, collaborateur

Institut National de la Statistique

- Anseline MAMBALOU, chef de service des prévisions et des études économiques

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

- Christian Gildas EDIBA, chef de service statistiques

Central d'Intelligence et de Documentation

- Marcel Christ ILOKI, représentant du service immigration

Direction Générale du Transport Terrestre

- Armelia ITOUA NDALE, responsable nationale du bureau de fret national

Port autonome de Brazzaville et Ports secondaires

- Au-Giral Amed EBOMB SIMBA, collaborateur, Direction d'exploitation
- Charand NDOMBI, collaborateur, Direction d'exploitation

Ministère des Affaires étrangères de la francophonie et des congolais de l'étranger

- Paul IBATA PONDZA, Directeur de l'insertion des congolais de l'étranger

Direction Générale de la Navigation Fluviale

- Hautrin MBOUALA, représentant de la Direction des Affaire administratives et financières

Agence Nationale d'Investigation Financière

- Deo Gracias YANDZA, Responsable Information et de la documentation

Agence Nationale d'Aviation Civile

- Elodie DE SOUZA DUPEL, Chef de service Statistique

UNICONGO

- Murphy PANDZOU, Chargé des affaires

Guichet Unique des Operations Transfrontalières

- Barthel SEMBE, Directeur du Contrôle de Gestion

Agence de Régulation
des Transferts de Fonds

Conçu et réalisé par B2B COMMUNICATION